

Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 23  
Date de la convocation : 05/03/25  
Affichage compte rendu sommaire : **17 MARS 2025**  
Réception Sous-Préfecture :

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mars 2025**

-----

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Monsieur Robert **GRAS**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS** (à partir du point 3), Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 3), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN** (jusqu'au point 4), Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Monsieur Adel KARMOUS, Responsable des services financiers de la CCGAM, Madame Sylvie DEVOUARD, Coordinatrice Soutien aux Aînés, Madame Christine GAUTHEY, Coordinatrice services petite enfance.

**ETAIENT EXCUSES** : Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Louis **BASDEVANT**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, administrateurs.

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : Madame Laetitia **PERRIER** (pouvoir à M. J. Guerin), Madame Carole **BOURGEOIS** (pouvoir à Mme M. Gatier), Monsieur Alain **DICHANT** (pouvoir à MC. Barnay), Madame Odile **JOLY** (pouvoir à M. F. De Guelis), Monsieur Olivier **DE GUELIS** (pouvoir à M. G. Grillon).

**2025/01**

-----

**OBJET** : Actes accomplis par Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente, en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration du CIAS du Grand Autunois Morvan.

Mes Chers Collègues,

Je vous demanderai de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan sur la période du 2 décembre 2024 au 13 Mars 2025 en vertu de leurs délégations.

### **DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE**

**N° 10/2024** du 17 décembre 2024 autorisant la nomination de Mme Sophie DUCHESNE, régisseur suppléant de la régie d'avances du Relais Petite Enfance et du Pool de puériculture du CIAS à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

**N° 11/2024** du 17 décembre 2024 autorisant la nomination de Mme Céline HORREIN, régisseur titulaire de la régie d'avances du Centre Pluri-Accueil d'Epinac étendue à la Micro-crèche de Couches à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

### **DECISION DE LA PRESIDENTE**

**N° 12/2024** du 17 décembre 2024 concernant la fongibilité des crédits consistant à faire des virements de crédits d'un montant de 1 010,00 € du chapitre 65-65888 (Autres charges de gestion courante) au chapitre 68-6817 (Dotations pour dépréciation d'actifs) compte tenu du fait qu'il n'y a pas de crédits ouverts à l'article 6817 (Dotations aux créances douteuses).

**N° 13/2024** du 12 décembre 2024 concernant la signature d'une convention entre Madame Bénédicte CAUSSE, formatrice et intervenante en analyses des pratiques et le CIAS pour une mission d'animation de sessions d'analyse des pratiques professionnelles auprès de l'ensemble du personnel des EAJE. Chaque intervention de 2 heures sera facturée 175,00 € TTC (frais de déplacement inclus) trimestriellement à réception de facture pour 6 groupes (soit une dépense totale de 1 050,00 € TTC).

**N° 01/2025** du 30 janvier 2025 concernant la signature de l'avenant n°1 au certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe 1406D-99272 « version 2021 » souscrit par le CDG 71 auprès de CNP Assurances qui précise dans son article 2 que le taux de cotisation de la base se décompose ainsi : 0,76 % de la base de cotisation couvre la prestation assurance statutaire et 0,07 % de la base de cotisation couvre les frais de gestion du CDG 71.

**N° 02/2025** du 5 mars 2025 autorisant la signature d'une convention d'intervention et de coopération entre le CIAS et le Centre Départemental de Santé concernant les conditions et modalités de partenariat pour l'intervention d'un pédiatre à la Maison de la Petite Enfance Bel Gazou à Autun. Le pédiatre interviendra à raison de 4 h par mois (coût horaire d'intervention : 115,50 € pour des consultations d'enfants de 0 à 2 ans, comprenant les temps de concertation pluridisciplinaire, de formation, de travaux administratifs et les frais de déplacements). Soit une dépense de 462,00 € par mois. Convention conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**N° 03/2025** du 5 mars 2025 concernant la signature d'une convention entre la CAF de Saône-et-Loire et le CIAS pour l'adhésion à la plateforme « La CTG dans

**N° 03/2025** du 5 mars 2025 concernant la signature d'une convention entre la CAF de Saône-et-Loire et le CIAS pour l'adhésion à la plateforme « La CTG dans ma poche » ayant pour objet de fixer les modalités d'adhésion à la plate-forme via le site internet <https://ctg.caf.fr>, et l'ouverture des accès pour le personnel par les services de la CAF. Les engagements des deux parties sont mis en œuvre à titre gratuit et à des fins exclusivement professionnelles et non-commerciales.

Le Conseil d'Administration, prend acte du rapport exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**

**Pour le Président  
Le Vice-Président**



Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 23  
Date de la convocation : 05/03/25  
Affichage compte rendu sommaire : **17 MARS 2025**  
Réception Sous-Préfecture :

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mars 2025**

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Monsieur Robert **GRAS**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS** (à partir du point 3), Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 3), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN** (jusqu'au point 4), Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Monsieur Adel KARMOUS, Responsable des services financiers de la CCGAM, Madame Sylvie DEVOUARD, Coordinatrice Soutien aux Aînés, Madame Christine GAUTHEY, Coordinatrice services petite enfance.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Louis **BASDEVANT**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Laetitia **PERRIER** (pouvoir à M. J. Guerin), Madame Carole **BOURGEOIS** (pouvoir à Mme M. Gatier), Monsieur Alain **DICHANT** (pouvoir à MC. Barnay), Madame Odile **JOLY** (pouvoir à M. F. De Guelis), Monsieur Olivier **DE GUELIS** (pouvoir à M. G. Grillon).

**2025/02**

**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

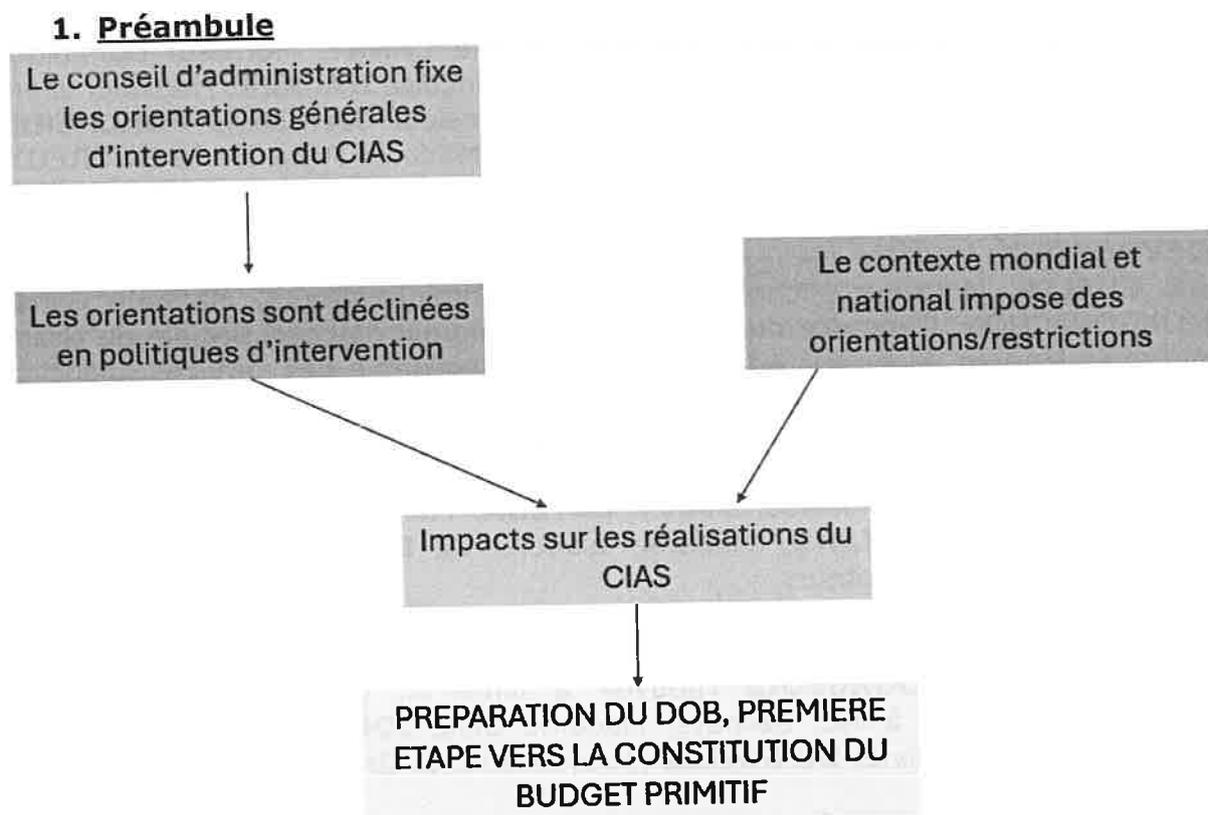
## **I. Objectifs et contexte juridique d'élaboration du débat d'orientation budgétaire**

Le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les dix semaines précédant le vote du budget. Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le DOB permet d'informer sur la situation financière de la collectivité et d'échanger des orientations budgétaires.

Ainsi, le DOB est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. En effet, selon la jurisprudence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le DOB s'inscrit dans un processus et un contexte qui peut se représenter par le schéma suivant.



## **2. Conjoncture internationale et nationale**

Les économies des pays asiatiques, de la Chine ainsi que des Etats-Unis ont enregistré des niveaux de croissance soutenue au cours de l'exercice 2024 à l'inverse de la zone Euro où la reprise est très timide. En France, l'objectif de réduction du déficit public n'a pu être tenu et a induit la refonte de la stratégie de redressement à la suite du placement par la commission européenne de la

France en « procédure pour déficit excessif ». Déjà repoussée à deux reprises, l'objectif de réduction du déficit sous la barre des 3% est désormais prévu en 2029. A la fin 2024, le déficit public pourrait se situer autour de -6% du PIB et la dette représenterait autour de 114% du PIB.

Pour revenir à un niveau de déficit plus raisonnable, le gouvernement table sur d'importantes économies qui impacteront les collectivités.

### **3. Les dispositions prévues par la loi de finances pour 2025 et la loi de financement de la sécurité sociale**

Après divers rebondissements, les lois de finances initiales pour 2025 et loi de financement de la sécurité sociale ont été définitivement adoptées en février 2025.

Au regard du contexte budgétaire de la France, ces lois constituent pour les collectivités un véritable effort financier de participation au redressement des finances publiques.

L'objectif assigné est de faire participer les collectivités à la réduction du déficit public à hauteur de 5 Mds€ :

➤ **1 Md€ de prélèvement via le Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) qui constitue un mécanisme de prélèvement imposé à plus de 2 000 collectivités.**

Un prélèvement serait opéré sur les collectivités en fonction d'un indice synthétique dépendant de l'écart de potentiel fiscal et l'écart de revenu.

Selon les premières estimations réalisées, la communauté de communes ne serait pas concernée par l'abondement du DILICO. Si l'intercommunalité n'est pas concernée, il faut souligner que certains de ses principaux partenaires pourront l'être (département, Région). Elle pourrait donc subir des effets indirects liés aux pertes de ressources de ses partenaires.

➤ **1,2 Md€ lié au changement d'année de référence de la TVA** qui vient en compensation de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales. Cette mesure ne concerne que les EPCI. Cette mesure est importante pour la communauté de communes. En effet, le produit de la TVA constitue l'une de ses principales recettes supposées être dynamiques. Avec près de 7,4M€ de produit de TVA perçu, le gel du produit induit un manque à gagner de 100 à 150k€ en 2025.

➤ **1,5 Md€ au titre de l'augmentation des cotisations de la CNRACL** (décret du 30 janvier 2025). Les employeurs publics vont voir à partir de 2025 et pour 3 années supplémentaires, le taux de cotisation à la caisse Nationale de retraites des agents des collectivités locales progresser de 3 points par an. Pour 2025 l'augmentation s'établira même à 4 points du fait de la non-reconduction de la neutralisation de l'augmentation d'un point du taux de la CNRACL qui avait été neutralisée par une réduction du même niveau de la cotisation d'assurance maladie.

- **0,5 Md€ permettant de couvrir le besoin de financement de la dynamique « naturelle » de certaines dotations et allocations compensatrices mises en œuvre à la suite des réformes passées.** Les concours financiers de l'Etat dont le montant global représente 3,6 Mds€ feraient l'objet d'un écrêtement de 487 M€ en 2025. Cette masse représente plus de 10 fois le besoin de 2024 (47 M€) et 32 fois celui de 2023 (15 M€).

Les variables concernées seraient :

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour ses parts communales, intercommunales, régionales et départementales :
  - DCRTP communes : -51,7 M€ ou -22%, la ville d'Autun n'étant pas concernée ;
  - DCRTP EPCI : -149,5 M€ ou -17%, la CCGAM pourrait subir cet effet qui se traduirait par une perte de 80k€.
  - DCRTP départements : -39 M€ ou -3,1% ;
  - DCRTP régions : -188,7 M€ ou -40,4% ;
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) perçu par les communes et EPCI : -58 M€ ou -21%.
- Le **Fonds vert** mis en œuvre en 2023 vise à soutenir les collectivités dans le renforcement de leur performance environnementale, dans l'adaptation de leur territoire au changement climatique et dans l'amélioration du cadre de vie.  
Ce fonds doté de 2 Mds€ en 2023 puis 2,5 Mds€ en 2024 devrait être **raboté en 2025 et s'établir à 1,15 Md€** alors que le besoin d'investissement des collectivités pour la transition écologique est estimé par l'inspection générale des finances (IGF) à 21 Mds€ par an d'ici 2030.
- La **dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) diminue de 150M€**, montant qui permettra d'abonder la dotation globale de fonctionnement.

Au-delà de cet effort demandé aux collectivités, la loi de finances intègre une majoration de la dotation globale de fonctionnement de 290M€. Cette dernière bénéficiera aux dotations de péréquation que sont la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale (DSU/DSR), dotations qui sont perçues par les communes.

En ce qui concerne les EPCI, l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité sera abondée de 90M€, montant qui viendra en déduction de la dotation de compensation (seconde composante de la DGF des EPCI).

## II. Analyse synthétique de la situation financière du CIAS et de son évolution au cours des derniers exercices.

Sur la période 2020-2024, La section de fonctionnement se caractérise par un effet de ciseaux. Les charges de fonctionnement évoluent de 3,6% en moyenne par an sur la période 2020-2026 soit près de 480 k€ alors que les produits de fonctionnement diminuent de 170k€.

Les charges de personnel, premier poste qui représente 78% du total des dépenses évolue de 3,5% en moyenne par an. Après un maintien du coût global en 2022, les dispositions réglementaires fixées nationalement, l'avancement des agents et les titularisations ont conduit à un développement contraint en fin de période. Le second poste, les charges à caractère général progressent de 3,6% en moyenne par an, niveau très proche de celui de l'inflation (+3,5% en moyenne par an). L'augmentation de ces charges au cours de la fin de période résulte de la hausse des autres services extérieurs, des frais d'énergie (électricité/chauffage), les achats de prestations de services, les dépenses d'alimentation, les frais de maintenance et charges d'assurance.

En ce qui concerne les recettes, la majeure partie des recettes provient des dotations et participations. Parmi ces dotations, figurent la subvention versée par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan dont le montant a diminué d'environ 70 000€ par an depuis 2022. Les autres dotations et participations sont issues de la CAF.

L'épargne du CIAS apparaît comme assez faible. Toutefois, la situation étant fortement dépendante de la subvention versée par la CCGAM, il convient de relativiser ce niveau.

Formation de l'épargne						
	Evolution moyenne	2020	2021	2022	2023	2024
Produit de fonctionnement	-1,21%	3 512 629	3 218 578	3 200 800	3 409 233	3 345 529
Atténuation de charges	-13,33%	23 770	2 985	13 528	24 249	13 410
Produits des services	1,62%	652 165	726 189	684 545	675 842	695 479
Dotations et participations	-1,50%	2 801 234	2 469 276	2 502 110	2 703 133	2 636 461
Autres produits de gestion courante	210,70%	0	3	1	440	24
Mandats annulés	-74,29%	35 460	20 126	615	5 570	155
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>3,60%</b>	<b>3 175 867</b>	<b>3 168 197</b>	<b>2 958 211</b>	<b>3 402 343</b>	<b>3 658 482</b>
Charges à caractère général	4,53%	610 749	605 344	611 848	672 728	729 146
Charges de personnel	3,50%	2 478 893	2 467 495	2 248 120	2 650 988	2 845 077
Autres charges de gestion courante	-0,73%	85 664	95 357	97 886	77 877	83 175
Titres annulés	2,35%	69		357	750	76
Dotation aux provisions						1 008
Intérêt compte courant	-100,00%	492				
<b>Epargne de gestion</b>		<b>336 762</b>	<b>50 381</b>	<b>242 589</b>	<b>6 890</b>	<b>-312 953</b>
Intérêt de la dette		0	0	0	0	0
<b>Epargne brute</b>		<b>336 762</b>	<b>50 381</b>	<b>242 589</b>	<b>6 890</b>	<b>-312 953</b>
Remboursement du capital de la dette		0	0	0	0	0
<b>Epargne nette</b>		<b>336 762</b>	<b>50 381</b>	<b>242 589</b>	<b>6 890</b>	<b>-312 953</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>		<b>9,59%</b>	<b>1,57%</b>	<b>7,58%</b>	<b>0,20%</b>	<b>-9,35%</b>

<b>Subvention de la CCGAM</b>			
2021	2022	2023	2024
1 150 000 €	1 070 000 €	1 000 000 €	930 000 €

Au niveau de l'investissement et de son financement, le CIAS a des besoins assez faibles. Le volume des investissements s'établit à 46 420 € en moyenne par an. Il a réduit à hauteur de 20 764 € de recettes (FCTVA et subvention). Ainsi le coût net d'investissement représentait 25 657 €. Celui-ci a été intégralement pris en charge par l'épargne disponible.

Le CIAS n'est pas du tout endetté.

En début de période le CIAS disposait à la fin de l'exercice 2020 d'environ 580 k€. Ce niveau a été maintenu jusqu'au début de l'exercice 2024. Au cours de ce dernier exercice, les excédents ont été mobilisés pour supporter les charges de l'exercice. Les deux sections sont concernées. L'effort porté sur la section de fonctionnement s'établit à 337 k€ sur un total d'excédent de 364 k€ en début d'année. Au 31 décembre 2024, les excédents représentent 231 340 €. Ils sont principalement constitués d'excédents sur la section d'investissement (204 k€), ceux de fonctionnement représentant plus que 27 k€.

Ainsi, pour équilibrer ses besoins à venir sur la section de fonctionnement, le budget du CIAS va avoir besoin d'un relèvement de la subvention d'équilibre qu'il reçoit de la CCGAM.

<b>Financement des investissements</b>						
	Moyenne	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>46 420</b>	<b>44 173</b>	<b>22 410</b>	<b>67 900</b>	<b>39 280</b>	<b>58 337</b>
Immobilisations corporelles	43 065	36 873	14 972	67 900	37 240	58 337
Immobilisations financières	1 593	300	2 438		2 040	
Subvention d'équipement	6 000	7 000	5 000			
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>20 764</b>	<b>23 251</b>	<b>7 846</b>	<b>3 656</b>	<b>52 698</b>	<b>16 367</b>
FCTVA	6 801	9 082	5 271	2 456	11 138	6 056
Subvention d'équipement	13 334	14 169	2 000	1 200	40 142	9 161
Immobilisations financières	1 048		575		1 418	1 150
<b>Besoin de financement des investissements</b>	<b>25 657</b>	<b>20 922</b>	<b>14 564</b>	<b>64 244</b>	<b>-13 418</b>	<b>41 970</b>
Epargne brute	64 734	336 762	50 381	242 589	6 890	-312 953
Variation de la dette	0	0	0	0	0	0
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>39 077</b>	<b>315 840</b>	<b>35 818</b>	<b>178 345</b>	<b>20 307</b>	<b>-354 924</b>
Epargne nette	64 734	336 762	50 381	242 589	6 890	-312 953
Emprunt nouveau	0	0	0	0	0	0
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>39 077</b>	<b>315 840</b>	<b>35 818</b>	<b>178 345</b>	<b>20 307</b>	<b>-354 924</b>
Fonds de roulement au 1er janvier		268 427	584 866	620 684	565 956	586 263
Fonds de roulement au 31 décembre		584 866	620 684	565 956	586 263	231 340

### III. Analyse comparée 2023/2024 – Budget CIAS

#### Report des résultats fin 2023

Résultat reporté en fonctionnement de l'exercice 2023 en 2024 : 364 171.12€

Résultat reporté en investissement de l'exercice 2023 en 2024 : 222 092.22€

Au total : + 586 263.34€

Le budget CIAS réalisé 2024 en dépenses est de **3 698 000€** et en recettes **3 361 132.61€**.

#### Résultat de l'exercice 2024

En fonctionnement – 336 729.93€ \*

En investissement – 18 173.71€

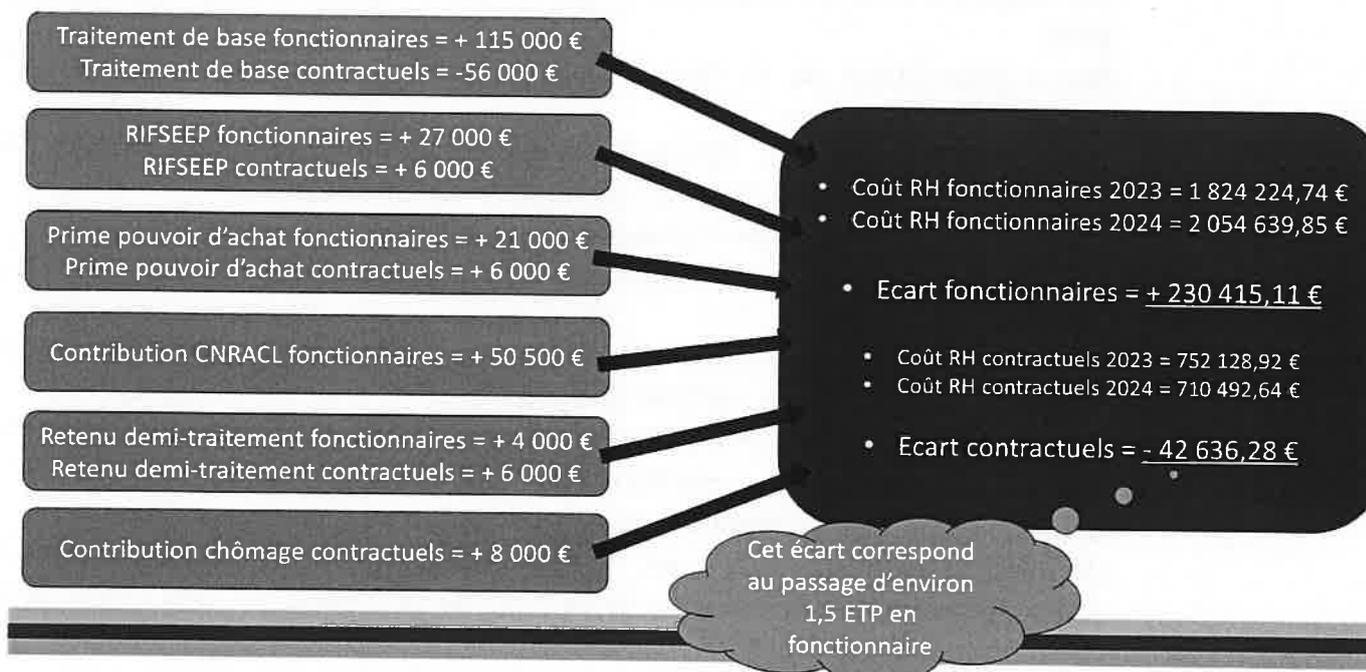
\* Le budget 2024 a été principalement impacté par l'augmentation du coût RH, qui représente comme chaque année 77% du budget global du CIAS (missions de service à la population)

251 956€ de dépenses supplémentaires

- **194 088.96€** augmentation du coût de la masse salariale
- **57 867.04€** augmentation en fonctionnement (dont 30 100€ de projets auxquels sont liés des recettes)

55 100€ de recettes en moins.

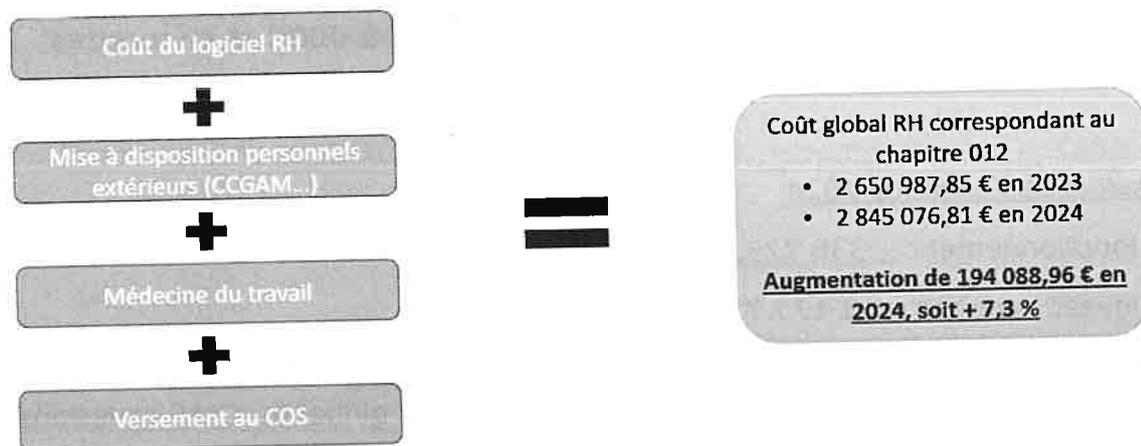
#### Variation 2023/2024 du poste RH du CIAS



En 2024, trois agents petite enfance sur les sites de Couches et Bel gazou ont été stagiairisés.

Le CIAS du Grand Autunois Morvan compte trois avancements de grade sur le site de Bel Gazou.

34 agents titulaires ont bénéficié d'une prise d'échelon, dans le cadre de leur déroulé de carrière.



**Une augmentation du coût de la masse salariale des agents titulaires notamment.**

- L'évolution de carrière et l'impact des différentes mesures de revalorisation
- Une augmentation du RIFSEEP pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive (2022/2023/2024)
- Un versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Une augmentation de 5 points, du nombre de point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Une augmentation de la valeur du point d'indice à 4.92278€ brut au 1<sup>er</sup> juillet 2023
- Une revalorisation des échelons dans le reclassement des agents de catégorie C notamment avec un déroulé de carrière accéléré.
- Des primes précarités versées aux agents contractuels en augmentation
- Une augmentation de la cotisation au CDG calculée sur le coût de la masse salariale
- Une augmentation du montant de l'allocation retour à l'emploi (ARE) pour 2 agents petite enfance (affiché budgétairement en direction CIAS)
- Augmentation de la participation au financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie
- Rémunération des agents CIAS ayant participé aux élections 2024
- Un surcoût bien qu'atténué en recette pour l'emploi en contrat aidé d'un agent en cuisine à la suite de la reprise de la confection des repas pour l'ensemble des crèches.

## Coût RH annuel par services

Service	Coût 2023	Coût 2024	Ecart	Variation
Allocataire perte d'emploi	13 494,02 €	22 185,55 €	8 691,53 €	64,41%
BEL GAZOU	1 310 455,08 €	1 392 380,44 €	81 925,36 €	6,25%
CIAS siège	406 625,36 €	422 659,49 €	16 034,13 €	3,94%
Kiosque famille	48 912,23 €	52 550,72 €	3 638,49 €	7,44%
Ludothèque	89 078,97 €	96 700,83 €	7 621,86 €	8,56%
Micro-crèche Couches	125 310,12 €	143 708,40 €	18 398,28 €	14,68%
Micro-crèche Etang	126 069,06 €	144 942,21 €	18 873,16 €	14,97%
Micro-crèche Mesvres	141 450,80 €	150 626,56 €	9 175,77 €	6,49%
PLU Epinac	224 071,37 €	242 165,36 €	18 093,99 €	8,08%
RPE	91 842,19 €	97 196,89 €	5 354,70 €	5,83%
<b>TOTAL</b>	<b>2 577 309,19 €</b>	<b>2 765 116,45 €</b>	<b>187 807,26 €</b>	<b>7,29%</b>

## Répartition des ETP, des heures et des coûts horaires par services

Service	ETP 2023	ETP 2024	Nombre d'heures 2023	Nombre d'heure 2024	Coût horaire 2023	Coût horaire 2024	Variation du nombre d'heures
Allocataire perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
BEL GAZOU	35,86	35,68	65 261,75	64 940,36	20,12	21,48	-0,49%
CIAS siège	7,75	7,62	14 113,49	13 859,89	28,81	30,50	-1,80%
Kiosque famille	1,00	1,00	1 818,02	1 820,04	26,90	28,87	0,11%
Ludothèque	2,33	2,45	4 246,49	4 460,07	20,98	21,68	5,03%
Micro-crèche Couches	3,45	3,58	6 276,97	6 511,35	19,96	22,07	3,73%
Micro-crèche Etang	3,97	4,12	7 225,59	7 498,95	18,76	19,82	3,78%
Micro-crèche Mesvres	4,52	4,43	8 234,74	8 063,56	18,34	19,00	-2,08%
PLU Epinac	6,97	6,56	12 685,13	11 939,97	17,66	20,28	-5,87%
RPE	2,42	1,92	4 398,43	3 488,41	20,88	27,86	-20,69%
<b>TOTAL</b>	<b>68,27</b>	<b>67,35</b>	<b>124 260,60</b>	<b>122 582,59</b>	<b>20,74 €</b>	<b>22,56 €</b>	<b>-1,35%</b>

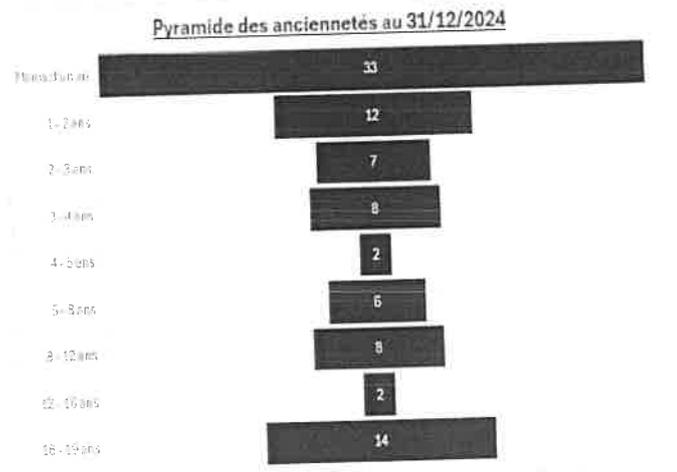
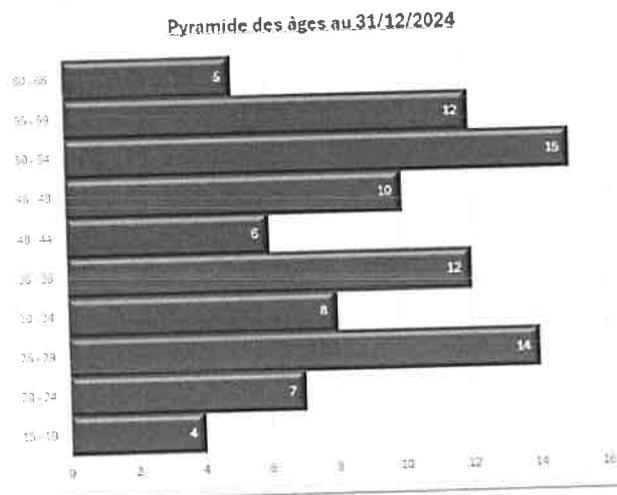
## Répartition des agents par catégorie

Service	Fonctionnaires 2023	Fonctionnaires 2024	Contractuels 2023	Contractuels 2024	Total 2023	Total 2024
Catégorie A	10	10	6	4	16	14
Catégorie B	13	12	5	4	18	16
Catégorie C	28	31	28	25	56	56
Autres	0	0	4	5	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>43</b>	<b>38</b>	<b>94</b>	<b>91</b>

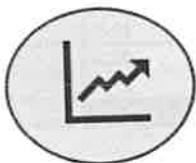
NB : catégorie autres : contrats aidés, apprentis et allocations France Travail

## Pyramide des âges et de l'ancienneté professionnelle

- La moyenne d'âge au sein du CIAS est de 40,7 ans et la moyenne de l'ancienneté est de 5,4 années.



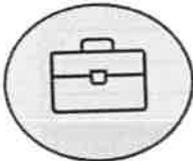
## Quelques éléments de contexte territorial CTG Grand Autunois Morvan – 2024



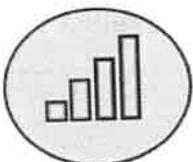
35 222 habitants en 2021  
Diminution constante de la population depuis 1968  
Faible baisse des populations de 0 à 14 ans et de 15 à 29 ans entre 2014 et 2020  
Diminution des 30/44 ans



Représentation importante des ménages sans enfant avec des augmentations notables du taux et du nombre de ménages d'une personne  
Desserrement et diminution de la taille des ménages (foyer du territoire en moyenne de 1,9 personne)  
Taux de scolarité 18/24 ans en forte diminution : 41.7% en 2010 contre 31.6% en 2021



Taux de chômage (7.8%) plus important qu'au niveau départemental (6.4%)  
Taux d'activité des femmes avec enfants de - 6 ans de 78.7% très légèrement supérieur à la moyenne départementale (77.2%) mais un taux d'activité des femmes allocataires avec un enfants de - de 6 ans à 100% dans 21 des 55 communes de la CCGAM



Taux de pauvreté (15.5%) plus important qu'au niveau départemental (12.8%)  
37.3% de la population couverte par la CAF (42.8% à l'échelle départementale)  
Montant moyen des prestations familiales versés par allocataire : 461.97€ pour 2022  
32,4% d'allocataire à bas revenus (contre 29.7% au niveau départemental et 33.7% au niveau national)



Un vieillissement de la population qui a commencé plus tôt qu'à l'échelle nationale

## I. Le Pôle famille

Le pôle famille contribue, via le projet de territoire, à la mise en œuvre des politiques petite enfance et parentalité. Il anime et active le réseau partenarial (concertation, projets transversaux...). Il s'engage également à faire vivre le plan d'actions déployé dans le cadre de la convention territoriale globale, aux côtés de la CAF. Le respect de ces engagements lui permet de garantir ses financements (prestation sociale unique, heures de concertation, bonus territoire, bonus mixité sociale, bonus inclusion handicap et plus récemment journées pédagogiques).

3 enjeux de territoire pour les équipes petite enfance et soutien à la parentalité

- **Maintenir un niveau d'offre de services qui réponde aux enjeux démographiques et d'attractivité de demain**
- **Garantir la continuité des parcours de vie et adapter l'offre à l'âge des publics**
- **Mieux prendre en compte les publics vulnérables et/ou isolés**

L'accueil collectif du jeune enfant – 134 places au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- La très grande crèche à Autun BEL GAZOU 91 places : en 2024, 188 enfants différents ont été accueillis (201 enfants en 2023) au sein de l'équipement (76 hors Autun : Curgy, Saint-Forgeot, Anost...en tout 24 communes utilisatrices du service).
- La petite crèche à Epinac 13 places et la micro-crèche de Couches 10 places (23 au total). En 2024, ce sont 26 enfants accueillis à Epinac avec 6 communes représentées (Autun, Epinac, Saint-Gervais, Saisy, Sully et Saint-Léger-du-Bois) et ce sont 29 enfants accueillis à Couches représentant 7 communes, comme Couches, Saint-Emiland, Tintry, Dracy-les-Couches et hors CCGAM (30 à Epinac en 2023 et 27 à Couches en 2023).
- Les micro-crèches de Mesvres et Etang-sur-Arroux, 10 places chacune (20 au total). Les deux établissements ont accueilli respectivement 22 (27 en 2023) et 29 (27 en 2023) enfants en 2024 avec 8 communes représentées (Mesvres, Etang-sur-Arroux, Broye, La Comelle, La Chapelle-sous-Uchon, Laizy, Autun et Charbonnat).

Le soutien à la parentalité itinérant sur les 55 communes

- Relais petite enfance itinérant – La loi plein emploi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 désigne les communes comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. L'intérêt communautaire a été modifié pour réaffirmer le rôle joué par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, dans ce domaine. Aussi dans les EPCI de plus de 10 000 habitants le RPE est obligatoire, et ses missions évoluent, notamment dans l'information aux parents de l'ensemble des modes de garde sur le territoire.

- Référente soutien à la parentalité – Kiosque famille (poste très soutenu par des financements CAF 71 et CD 71)
- Ludothèques Autun et Couches

Les services sont également très pro actifs dans la constitution des dossiers de demandes de subventions CAF comme MSA, ce qui permet le développement de nombreux projets sur le territoire.

## II. Action Sociale et Prévention séniors

L'administration générale est très polyvalente pour assurer à la fois le pilotage et la coordination des politiques publiques au travers desquelles le CIAS œuvre et/ou représente la collectivité (petite enfance et soutien à la parentalité, insertion/accès aux droits, logement/hébergement, prévention de la perte d'autonomie, plan de lutte contre les violences intra-familiales...), l'accueil téléphonique/physique des publics, l'accompagnement social, l'animation des dispositifs portés en direct (ça bouge chez les séniors, gestion du logement d'urgence, lutte contre l'isolement des séniors, subventions aux associations, commission permanente, soutien à la mobilité des séniors et des jeunes) et les missions obligatoires (élection de domicile, dossier d'aide sociale, analyse des besoins sociaux).

- Assure le bon fonctionnement des conseils d'administration du CIAS.

Suivi des politiques contractuelles et des plans d'actions associés :

- La CAF 71 dans le cadre de la convention territoriale globale 2025-2029 + demandes de subventions en investissement très conséquentes qui nous ont permis à titre d'exemple de résoudre le problème d'engazonnement de la cour intérieure de Bel Gazou, d'acquérir un véhicule pour le RPE itinérant, de refaire la cour du RPE à Etang-sur-Arroux et l'acquisition de matériel pédagogique.
- La MSA Grandir en milieu rural 2023-2025
- Le réseau francophone villes amies des aînés Interco amie des aînés 2024-2026
- Le département de Saône-et-Loire CFPPA AMI 2023-2025
- L'Etat – CD 71 et CIAS poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie 2021-2025
- ADMR suivi DSP portage de repas à domicile et veille sociale

Animation du réseau partenarial :

- Le REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement aux familles)
- Réseau inter EHPAD – EHPAD ouvre-toi !
- Avec les associations, AILES, les petits frères des pauvres, l'INTER-ACTIF, maison sport santé...
- Avec les institutions, CH Autun accueil de jour, Centre Péri maternité, MDS, AGIRC ARRCO, ...

Participation à des instances

- Conseils de la vie sociale des EHPAD
- Comité de veille sociale DEETS (mensuel)
- CCAPEX (mensuel)
- Plateforme logement/hébergement (mensuel) + COTECH + COPIL
- Commission permanente CIAS (tous les deux mois)
- Programme de réussite éducative (mensuel)
- Réseau VIF (tous les deux mois)
- CISPD (une fois par an)
- Contrat local de santé
- Projet alimentaire territorial
- Schéma territorial des solidarités du TAS Autun/Le Creusot/Montceau-les-Mines

Le CIAS s'inscrit dans de nombreux réseaux pour être présent dans les dynamiques partenariales et bénéficier de soutiens qui viennent répondre à des besoins de la population et qui contribuent à la valorisation de la collectivité.

### **Quelques exemples de projets à l'attention des seniors en action sociale portés par le CIAS et co-subsventionnés :**

#### CAF

- Valeurs de la République et laïcité 4 000€
- Sensibilisation des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens 2 000€ (5 000€ en 2025)

#### MSA

- Sensibilisation des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens 7 000€ en 2025

Fonds d'appui aux territoires seniors innovants : 38 000€ (35 000€ soutien à l'INTER ACTIF) et projets intergénérationnels CIAS

#### CFPPA

- Activité physique et prévention des chutes – GATEBALL : 10 100€
- Prévention routière et mobilité douce 2 500€
- Découverte des producteurs locaux - PAT – 3 500€
- Regards Croisés projet intergénérationnel avec l'EPIDE 2 500€
- Formation aux gestes qui sauvent 2 000€

Le temps agent y est valorisé pour la participation collectivité.

Les dynamiques de réseau nous permettent aussi de faire venir sur le territoire des ressources indirectes : MF71, centre de prévention AGIRC ARRCO, proposition d'actions de prévention par les caisses de retraites complémentaires clés en main....

L'équilibre budgétaire du CIAS a pu être tenu pour trois raisons principales :

- Des arbitrages validés en CA du CIAS : dispositifs politique de la ville portés par la Ville d'Autun elle-même (adultes relais et programme de réussite éducative), passage du service de repas à domicile et de veille sociale, en délégation de service public, abandon des fournitures scolaires aux collégiens, non versement de la contribution facultative au fonds de solidarité logement, baisse du nombre d'agents sur le relais petite enfance devenu itinérant, non remplacement du poste d'adjointe dédiée aux séniors...
- Des financements à retardement notamment ceux versés par la MSA, soit dans le cadre de la prestation sociale unique (PSU) et du contrat Grandir en Milieu Rural (GMR). L'engagement du CIAS, dans les évolutions demandées par la CAF pour le développement de places de crèche à vocation d'insertion sociale (AVIP), qui ont été très bien soutenues financièrement.
- L'année 2020, les dépenses ont été minorées et les soutiens financiers de la CAF ont été maintenus et ont été même plus importants, pour encourager l'activité des équipements pendant les différentes périodes COVID.

## Le budget 2025 CIAS

### **1. En fonctionnement**

- Son estimation en dépense est de **3 747 281€** dont 2 912 700€ en RH soit 77%.
- Les 23% restants regroupent l'action sociale (68 000€), les animations séniors et le service de portage de repas à domicile (363 000€), les bâtiments (116 000€), l'entretien des locaux (8 600€), les projets (46 000€), les opérations d'ordre (48 000€) et le fonctionnement des services petite enfance (134 000€).

Des projets soutenus par la CAF comme par la MSA seront déployés cette année 2025 : semaine de la petite enfance en mars, éveil à la nature, activités en famille, médiation animale, conférences, sensibilisation des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens...

L'Etat poursuit ses soutiens dans le cadre des financements de la veille sociale assurée par les travailleurs sociaux, l'accueil d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales et le poste d'intervenante sociale en gendarmerie (en co-financement avec le département de Saône-et-Loire et le CIAS).

Le département de Saône-et-Loire dans le cadre de la dernière année de conventionnement (AMI 2022/2025) soutient les projets de découverte des producteurs locaux, le guide des séniors, la formation aux gestes qui sauvent, regards croisés projet intergénérationnel, prévention des chutes et activité physique et gateball.

- La subvention d'équilibre CCGAM est évaluée à 1 410 000€ et les recettes (dotations et participations) sont estimées à 2 341 764€.

A souligner le soutien financier important de la CAF 71 et de la MSA sur le territoire de la CCGAM, pour le maintien et de déploiement des services à la population.

## **2. En investissement**

- Son estimation est de 307 000€ en dépenses comme en recettes. Les principaux investissements seront dédiés à l'installation de climatisations, dans des pièces dédiées, au sein des crèches. La CAF soutien à hauteur de 80% en recettes, ces investissements.

### Affectation des résultats 2024 pour 2025

En fonctionnement + 27 441.19€

En investissement + 203 918.51€

### Les pistes d'économie possibles :

- Une baisse des subventions aux associations de 5 000€ environ
- L'abandon du co-financement du permis de conduire jeune avec la région 8 000€
- Une réduction des aides aux familles de 2 000€
- La possibilité de proposer un reclassement à deux agents petite enfance dont l'un est en surnombre (environ 70 000€)
- Une diminution des charges RH avec le départ en 2025 en retraite pour invalidité d'un agent petite enfance
- Le non-versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat en 2025
- Maintien du même montant du RIFSEEP en 2025
- Le non-versement du bonus attractivité encouragé par la CAF
- La baisse d'agrément au sein des équipements petite enfance
- La réorganisation du RPE itinérant avec une nouvelle baisse du nombre des assistantes maternelles (1<sup>er</sup>/01/2024 : 122 et 111 au 1<sup>er</sup>/01/2025).
- Une valorisation du temps de travail du siège CIAS dans le suivi de projets CCGAM
- Une réorganisation globale des missions portées par le CIAS du GAM.

### Points de vigilances sur l'année 2025

- La poursuite de l'augmentation des charges patronales notamment CNRACL (3 points) et maladie (1 point)
- Le surplus du coût de la garantie maintien de salaire acté au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Les coûts RH des agents titulaires dans le cadre de leur déroulé de carrière

- Des recettes CAF en diminution liées à une baisse d'activité notamment sur Bel Gazou, ce qui impacte le montant de l'acompte de 30% qui sera versé ce début d'année 2025 (201 enfants accueillis en 2023, contre 188 en 2024). Nous constatons également que parmi les contrats réguliers, le nombre d'heures réservées est en baisse. Les raisons sont diverses : télétravail plus important, précarité des situations familiales... Nous observons également davantage de contrats atypiques. Il s'agit de parents dont le planning de travail est à la semaine ou au mois et qui ne savent pas le nombre d'heures d'accueil dont ils auront besoin (aide à domicile, agents en grande distribution ou commerce, agents au CH...). L'absentéisme est plus important (l'enfant ne vient pas alors que les heures étaient réservées) soit pour cause de maladie, soit pour d'autres raisons. Les heures sont cependant facturées, aggravant le taux de facturation (rapport entre heures réalisées et facturées) et pénalisant le montant de la PSU.
- Cette fin d'année 2024, l'agrément de la petite crèche d'Epinac est passé de 15 à 12, pour limiter l'impact budgétaire de la baisse de fréquentation.
- Une augmentation de la participation au coût du financement du poste d'ISCG.

---

Les administrateurs après avoir pris connaissance de ces éléments se sont prêtés à un débat d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**

**Pour le Président  
Le Vice-Président**

Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 23  
Date de la convocation : 05/03/25  
Affichage compte rendu sommaire : **17 MARS 2025**  
Réception Sous-Préfecture :

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mars 2025**

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Monsieur Robert **GRAS**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS** (à partir du point 3), Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 3), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN** (jusqu'au point 4), Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Monsieur Adel KARMOUS, Responsable des services financiers de la CCGAM, Madame Sylvie DEVOUARD, Coordinatrice Soutien aux Aînés, Madame Christine GAUTHEY, Coordinatrice services petite enfance.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Louis **BASDEVANT**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Laetitia **PERRIER** (pouvoir à M. J. Guerin), Madame Carole **BOURGEOIS** (pouvoir à Mme M. Gatier), Monsieur Alain **DICHANT** (pouvoir à MC. Barnay), Madame Odile **JOLY** (pouvoir à M. F. De Guelis), Monsieur Olivier **DE GUELIS** (pouvoir à M. G. Grillon).

**2025/03**

**OBJET : Avance de trésorerie de la CCGAM au CIAS**

Mes Chers Collègues,

Dans le courant de l'année, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan peut avoir à faire face à des besoins ponctuels de trésorerie.

Pour répondre aux éventuels besoins de trésorerie, le CIAS peut procéder à des ouvertures de crédits de trésorerie qui permettent de pallier des besoins ponctuels, de courte durée.

Il est précisé qu'une avance est assimilée à un prêt qui est effectué sur une période infra-annuelle, c'est à dire sur une période de moins de 12 mois ne coïncidant pas forcément avec l'exercice comptable.

Vu le projet de convention annexé,

Il vous est demandé, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Accorder** le bénéfice d'une avance de trésorerie au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan ;
- **Approuver** la signature de la convention jointe en annexe entre la CCGAM et le CIAS relative au versement d'une avance de trésorerie de 300 000€ pour l'exercice 2025, avance recouvrable sans intérêt.
- **Autoriser** Madame la Présidente ou par délégation, Madame la Vice-Présidente à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;
- **Autoriser** Madame la Présidente ou par délégation, Madame la Vice-Présidente, à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans ladite convention.

-----  
Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCORDE** le bénéfice d'une avance de trésorerie au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan ;
- **APPROUVE** la signature de la convention jointe en annexe entre la CCGAM et le CIAS relative au versement d'une avance de trésorerie de 300 000€ pour l'exercice 2025, avance recouvrable sans intérêt.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou par délégation, Madame la Vice-Présidente à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou par délégation, Madame la Vice-Présidente, à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**

**Pour le Président  
Le Vice-Président**



Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 23  
Date de la convocation : 05/03/25  
Affichage compte rendu sommaire : **17 MARS 2025**  
Réception Sous-Préfecture :

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mars 2025**

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Monsieur Robert **GRAS**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS** (à partir du point 3), Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 3), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN** (jusqu'au point 4), Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Monsieur Adel KARMOUS, Responsable des services financiers de la CCGAM, Madame Sylvie DEVOUARD, Coordinatrice Soutien aux Aînés, Madame Christine GAUTHEY, Coordinatrice services petite enfance.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Louis **BASDEVANT**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Laetitia **PERRIER** (pouvoir à M. J. Guerin), Madame Carole **BOURGEOIS** (pouvoir à Mme M. Gatier), Monsieur Alain **DICHANT** (pouvoir à MC. Barnay), Madame Odile **JOLY** (pouvoir à M. F. De Guelis), Monsieur Olivier **DE GUELIS** (pouvoir à M. G. Grillon).

**2025/04**

Objet : **Tableau des effectifs**

Chers Collègues,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

**Considérant** le besoin de l'établissement de disposer d'un tableau des effectifs et emplois permanents à jour,

**Considérant** qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Considérant** que les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif,

**Considérant** que le conseil d'administration adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de l'établissement préalablement à l'adoption du budget primitif.

**Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le tableau des effectifs du CIAS comme suit :**

FILIERE	Emploi ou grade de l'agent	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	1	1
	Rédacteur principal 1ère cl	1	1
	Rédacteur principal 2ème cl	1	1
	Rédacteur	1	1
	Adjoint administratif	1	1
ANIMATION	Animateur principal 2ème cl	1	1
	Adjoint animation princ 1è cl	6	5,8
	Adjoint animation princ 2èm cl	13,9	13,7
	Adjoint d'animation	7	7

MEDICO SOCIALE	Puéricultrice hors classe	1	1
	Infirmier en soins généraux	1	1
	Conseiller socio-éducatif supérieur	1	1
	Conseiller socio-éducatif	1	1
	Assistant socio-éducatif A	2	1,6
	Educateur jeunes enfants A	5	5
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3	2,8
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	7	5,4
TECHNIQUE	Adjoint technique princ 1è cl	3	3
	Adjoint technique	0,46	0,46

Il est demandé au conseil d'administration, après délibération :

**D'APPROUVER** le tableau des effectifs des emplois de la collectivité à compter du 13 mars 2025,

**D'AUTORISER** Madame la Présidente ou Madame la vice-présidente, ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

-----

Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le tableau des effectifs des emplois de la collectivité à compter du 13 mars 2025,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou Madame la vice-présidente, ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**

*Pour le Président*

*Le Vice-Président*



Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 23  
Date de la convocation : 05/03/25  
Affichage compte rendu sommaire : **17 MARS 2025**  
Réception Sous-Préfecture :

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mars 2025**

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Monsieur Robert **GRAS**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS** (à partir du point 3), Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 3), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN** (jusqu'au point 4), Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Monsieur Adél **KARMOUS**, Responsable des services financiers de la CCGAM, Madame Sylvie **DEVOUARD**, Coordinatrice Soutien aux Aînés, Madame Christine **GAUTHEY**, Coordinatrice services petite enfance.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Louis **BASDEVANT**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Laetitia **PERRIER** (pouvoir à M. J. Guerin), Madame Carole **BOURGEOIS** (pouvoir à Mme M. Gatier), Monsieur Alain **DICHANT** (pouvoir à MC. Barnay), Madame Odile **JOLY** (pouvoir à M. F. De Guelis), Monsieur Olivier **DE GUELIS** (pouvoir à M. G. Grillon).

**2025/05**

**Objet : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique**

Chers Collègues,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.4, L.331-1, L.332-27 et L.332-28, L.332-13 et L.313-1,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-8

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public,

Considérant que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du code général de la fonction publique,

Considérant que ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions,

Considérant que les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés par décision expresse dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Je vous demanderai, Chers Collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

**CHARGER** Madame la Présidente de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour le recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

**AUTORISER** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

-----  
Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

**CHARGE** Madame la Présidente de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour le recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**

*Pour le Président  
Le Vice-Président*



Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 23  
Date de la convocation : 05/03/25  
Affichage compte rendu sommaire : **17 MARS 2025**  
Réception Sous-Préfecture :

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mars 2025**

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Monsieur Robert **GRAS**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS** (à partir du point 3), Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 3), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN** (jusqu'au point 4), Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Monsieur Adel **KARMOUS**, Responsable des services financiers de la CCGAM, Madame Sylvie **DEVOUARD**, Coordinatrice Soutien aux Aînés, Madame Christine **GAUTHEY**, Coordinatrice services petite enfance.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Louis **BASDEVANT**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Laetitia **PERRIER** (pouvoir à M. J. Guerin), Madame Carole **BOURGEOIS** (pouvoir à Mme M. Gatier), Monsieur Alain **DICHANT** (pouvoir à MC. Barnay), Madame Odile **JOLY** (pouvoir à M. F. De Guelis), Monsieur Olivier **DE GUELIS** (pouvoir à M. G. Grillon).

**2025/06**

Objet : **Ressources humaines – création de 4 emplois non permanents.**

Chers Collègues,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**CONSIDÉRANT** que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique permet au conseil d'administration le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois,

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel d'assurer l'accueil des enfants au sein des structures petite enfance, dans de bonnes conditions d'encadrement et de sécurité, il est nécessaire de créer quatre emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le recrutement de 4 contractuels,

Je vous demanderai, Chers Collègues, de bien vouloir :

**CREER** quatre emplois non permanents relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions relevant de ce grade au sein des structures petite enfance, suite à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous.

**FIXER** la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle des agents recrutés.

FILIERE / GRADE	Date de création du poste	Temps de travail	Nombre de poste créés	Structure
TECHNIQUE	01/04/2025	TC	1	Adjoint technique
ANIMATION	09/08/2025	TC	1	Adjoint d'animation
	01/04/2025	TC	1	Adjoint d'animation
	01/04/2025	TNC 20h	1	Adjoint d'animation

**AUTORISER** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente, ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

-----  
Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

**CREE** quatre emplois non permanents relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions relevant de ce grade au sein des structures petite enfance, suite à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous.

**FIXE** la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle des agents recrutés.

FILIERE / GRADE	Date de création du poste	de	Temps de travail	de	Nombre de poste créés	Structure
TECHNIQUE	01/04/2025		TC		1	Adjoint technique
ANIMATION	09/08/2025		TC		1	Adjoint d'animation
	01/04/2025		TC		1	Adjoint d'animation
	01/04/2025		TNC 20h		1	Adjoint d'animation

**AUTORISE** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente, ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

  
**Pour extrait conforme,**  
**La Présidente du CIAS du Grand**  
**Autunois Morvan**

**Pour le Président**  
**Le Vice-Président**



Conseillers en exercice : 33  
Présents à la séance : 23  
Date de la convocation : 05/03/25  
Affichage compte rendu sommaire : **17 MARS 2025**  
Réception Sous-Préfecture :

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mars 2025**

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Monsieur Robert **GRAS**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS** (à partir du point 3), Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 3), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN** (jusqu'au point 4), Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Monsieur Adel **KARMOUS**, Responsable des services financiers de la CCGAM, Madame Sylvie **DEVOUARD**, Coordinatrice Soutien aux Aînés, Madame Christine **GAUTHEY**, Coordinatrice services petite enfance.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Louis **BASDEVANT**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Laetitia **PERRIER** (pouvoir à M. J. Guerin), Madame Carole **BOURGEOIS** (pouvoir à Mme M. Gatier), Monsieur Alain **DICHANT** (pouvoir à MC. Barnay), Madame Odile **JOLY** (pouvoir à M. F. De Guelis), Monsieur Olivier **DE GUELIS** (pouvoir à M. G. Grillon).

**2025/07**

**Objet : Ressources humaines – Contrat assurance risques statutaires –  
gestion confiée au Centre de Gestion de Saône et Loire**

Chers Collègues,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que le centre intercommunal d'Action Sociale du grand Autunois Morvan a l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents,

Considérant l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,

Considérant que Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité

Après discussion, je vous demanderai, chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** le centre de gestion de Saône et Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation.

**PRECISER** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure

**AUTORISER** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.

-----  
Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

**AUTORISE** le centre de gestion de Saône et Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation.

**PRECISE** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure

**AUTORISE** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan

Pour le Président

Le Vice-Président



conseillers en exercice : 33  
présents à la séance : 23  
date de la convocation : 05/03/25  
affichage compte rendu sommaire : 17 MARS 2025  
réception Sous-Préfecture :

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mars 2025**

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Monsieur Robert **GRAS**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS** (à partir du point 3), Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 3), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN** (jusqu'au point 4), Monsieur François **DE GUELIS**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Monsieur Adel **KARMOUS**, Responsable des services financiers de la CCGAM, Madame Sylvie **DEVOUARD**, Coordinatrice Soutien aux Aînés, Madame Christine **GAUTHEY**, Coordinatrice services petite enfance.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Louis **BASDEVANT**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Laetitia **PERRIER** (pouvoir à M. J. Guerin), Madame Carole **BOURGEOIS** (pouvoir à Mme M. Gatier), Monsieur Alain **DICHANT** (pouvoir à MC. Barnay), Madame Odile **JOLY** (pouvoir à M. F. De Guelis), Monsieur Olivier **DE GUELIS** (pouvoir à M. G. Grillon).

**2025/08**

**OBJET : Questions et communications diverses**

◆ **Action Sociale**

## Sensibilisation des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens

**VOUS ATTENDEZ UN ENFANT**  
Prenez soin de vous et de votre environnement pendant votre grossesse

**ATELIER N°1**  
Sensibilisation aux perturbateurs endocriniens  
• Fabrication d'un produit ménager maison  
1 panier bio tous les 15 jours

**ATELIER N°2**  
Comment s'alimenter sainement avec les fruits et légumes de saison  
• Réalisation d'une recette

**ATELIER N°3**  
Bien manger en famille  
• Diversification alimentaire

Bénéficiez de paniers de légumes bio tous les 15 jours durant tout le cycle de sensibilisation

moins de polluants pour mieux grandir

avec le soutien financier de

CIAS, CH Autun, SAÛNE-LOIRE

**LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**  
QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle. Ils sont présents de manière très diverse dans notre environnement : l'alimentation, les produits ménagers, cosmétiques, d'hygiène, les jouets et l'air intérieur... Ils peuvent avoir des effets négatifs. Ces ateliers sont l'occasion de faire le tri et d'améliorer votre santé au quotidien.

- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Autunois Morvan, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département 71 et le Centre de Péri Maternité du Centre Hospitalier d'Autun s'engagent pour une alimentation sans perturbateurs endocriniens pendant votre grossesse.
- Participer à ce dispositif vous permet de bénéficier d'un panier de légumes bio tous les 15 jours, ainsi que de séances de sensibilisation sur les risques des perturbateurs endocriniens et les moyens de s'en protéger.
- Les 3 ateliers se déroulent à Autun. Le cycle d'animations est programmé sur environ 6 mois.

Vous êtes enceinte et habitez en Grand Autunois Morvan ?  
**Inscrivez-vous !**  
Dispositif gratuit

Profitez de légumes issus d'une PRODUCTION LOCALE ET BIO

CIAS du Grand Autunois Morvan  
Espace Saint-Jean 22 rue Naudin à Autun - 03 85 86 98 50

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique - Service communication G&M et ville d'Autun 2024 - Éléments graphiques freepik et adobe stock

Depuis le mois de mars 2024, le CIAS, le service de PMI du département et le centre péri maternité du CH Autun, travaillent sur un projet qui vise à sensibiliser les femmes enceintes à l'impact sur leur santé et celle de leur futur enfant, des perturbateurs endocriniens. Ils sont particulièrement présents dans notre quotidien (alimentation, jouets, cosmétique...).

Nous proposerons 4 modules au cours de l'année 2025 composés de 3 ateliers chacun (voir flyer ci-dessus).

Ces ateliers seront co-animés par les professionnels des trois institutions, durant 1h30 à l'Espace Simone Veil.

Pour cela le groupe projet a travaillé avec la Mutualité Française Bourgogne Franche Comté, à des supports pédagogiques, qui nous serviront d'animation des ateliers.

Durant tout le processus de sensibilisation, les dames bénéficieront d'un panier de légumes de saison offert tous les 15 jours, pour inciter à cuisiner, découvrir et s'alimenter différemment.

Grâce au soutien de la MF Bourgogne Franche Comté, nous sommes entrés dans un processus d'accompagnement de l'ARS, au territoire du GAM, pour bénéficier d'une formation de deux jours du groupe projet (les 29 et 30 janvier 2025) et pour accompagner les personnels de l'équipement Bel Gazou (diagnostic de la structure et formation des agents). Cet accompagnement est pris en charge par l'ARS.

Les femmes enceintes seront informées de cette action par les professionnels du CIAS, de la PMI et du centre de péri maternité.

Nous avons aussi relayé cette information auprès de nos partenaires et collègues (maisons de santé pluridisciplinaire, centres sociaux, crèches, kiosque famille...)

Les groupes seront constitués d'une dizaine de personnes. L'objectif pour 2025, est donc de sensibiliser une quarantaine de dames.

Ce projet est soutenu par la MSA dans le cadre de la contractualisation Grandir en Milieu Rural et la CAF 71.

Nous sommes également en attente de l'instruction d'une autre demande de subvention par l'ARS.

Le service communication mutualisé, et plus particulièrement Céline Josserand a créé tous les supports de communication (flyers, affiches et pochettes).

Nous avons convié Magali Denoyelle à cette action, car un des axes du contrat local de santé est dédié à la sensibilisation aux perturbateurs endocriniens.

Nous avons aussi prévu de donner aux premiers ateliers, le guide des producteurs locaux (axe du PAT) qui valorise les producteurs qui travaillent tous en bio (vu avec Marie-Amandine Latour).

### ◆ Petite Enfance/Parentalité/Famille

## VENDREDI 21 MARS

### Spectacle « Méli-Mélo »

par la Cie Chamboul tourthéâtre  
et propose par la bibliothèque d'Etang-sur-Arroux

**Marionnettes et Kamishibai  
sur le thème du vivre ensemble**

- ENFANTS À PARTIR DE 3 ANS - ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE

De 10h à 11h30 ouverture des portes à 9h45  
Etang-sur-Arroux - Salle des fêtes

Sur inscription

## SAMEDI 22 MARS

### Pour faire comme les grands

avec la participation de l'association Morvan Découverte  
et la MAM « Les Choupiissons »

**Jouer, encore et encore... avec des objets du quotidien**

- ANIMATIONS PARENTS/ENFANTS

En accès libre de 10h à 11h30  
Cussy en Morvan - Salle des fêtes

#### RENSEIGNEMENTS

Kiosque Famille : 06.84.81.50.78

kiosquefamillegrandautunismorvan.fr

Relais Petite Enfance : 07.66.35.15.40

rpe.autungrandautunismorvan.fr

Ludothèque : 03.85.52.47.35

autun.ludothequegrandautunismorvan.fr

 <https://www.facebook.com/kiosquefamillegrandautunismorvan>



Le pôle Famille du CIAS, les bibliothèques de la CEGAM, la MAM les touches à tout et Autun Morvan Découverte sont heureux de vous proposer des temps d'animations.

## DU 14 AU 22 MARS 2025

en Grand Autunois Morvan

# SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

### La petite enfance en grand

Thème 12<sup>ème</sup> édition : **Encore ! Jouer à l'infini**

Jeux, animations, spectacle, ateliers...  
Toutes les animations sont GRATUITES  
et Agrémentées d'une COLLATION

Logos: CAS, m, SA, Ludothèque, Espace Simone Veil, MAM les touches à tout, Autun Morvan Découverte, VVV

## VENDREDI 14 ET DIMANCHE 16 MARS

### Festi Les MAM'amia

Animations proposées par la MAM les touches à tout  
en partenariat avec le CIAS

• vendredi à 20h  
Autun - Cinéma Arletty

- POUR LES PARENTS :

« L' école de la vie : une génération  
pour tout changer? »

Film suivi d'un débat animé par le réalisateur Julien Peron

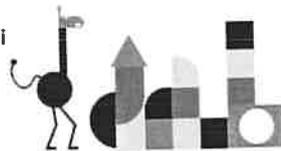
• dimanche de 15h à 18h  
Autun - Gymnase de la Vaillante

- ANIMATIONS PARENTS/ENFANTS

**Ateliers thématiques  
tout au long de l'après-midi**



Flashez le Qrcode  
pour consulter le  
programme détaillé



## MARDI 18 MARS

### Le grand livre et la valise

Ouvre la porte magique et découvre le monde  
du livre et du jeu...

- ANIMATIONS PARENTS/ENFANTS

En accès libre de 9h30 à 11h30  
Epinac - Salle des Fêtes, Médiathèque

## MERCREDI 19 MARS

### Le grand chantier

Viens construire et déconstruire  
avec des briques de toutes tailles !

- ANIMATIONS PARENTS/ENFANTS

En accès libre de 9h30 à 11h30  
Autun - Espace Simone Veil

- PORTE OUVERTE Lieu d'Accueil Enfants-Parents 123 Soleil

De 9h30 à 11h30  
Autun - Espace Simone Veil



## JEUDI 20 MARS

### On s'amuse et on lit !!!

Espace jeux libres  
et livres à découvrir

- ANIMATIONS PARENTS/ENFANTS

En accès libre de 9h30 à 11h30  
Couches- ludothèque



### Jeu me balade

Une promenade en forêt, prendre le temps et observer  
ce qui m'entoure, jouer avec les éléments naturels

- ANIMATIONS PARENTS/ENFANTS

En accès libre de 9h30 à 11h30  
Mesvres - en extérieur

• RDV à la micro-crèche de Mesvres à 9h

## **1) Projets :**

**Atelier parents-enfants** : proposés par les agents de la structure aux parents des services moyens grands

24 et 26 mars : cookies

4 et 16 avril : décoration de pots en terre cuite

### **Carnaval :**

Le 11 mars 2023, enfants et adultes pourront venir déguisés, chaque section organisera des activités d'éveil pour les enfants.

Des beignets seront préparés par les cuisinières pour le goûter.

### **Semaine Nationale de la Petite Enfance du 14 au 22 mars 2025 :**

Le thème cette année est : « *jouer à l'infini...* »

Tout au long de la semaine, des ateliers jeux seront proposés.

3 sorties sont prévues :

-le 18 mars, contes à Epinac « le grand livre et sa valise »

-le 19 mars à l'espace Simone Veil, ateliers d'éveil mis en place par le kiosque famille et la ludothèque.

-le 21 mars participation à 1 spectacle à Etang-sur-Arroux

### **Proposition de sorties avec les parents :**

- Nous proposons aux parents d'accompagner leur enfant à des animations du CPIE de Collonge-la-Madeleine :

Fabrication de masques de Carnaval : mercredi 5 mars

Atelier culinaire sur le thème de la Chine le mercredi 19 février de 14h30 à 17h30, sur le thème de l'Inde le 19 mars.

-Visite de la ferme de Mr Develay, papa de la crèche agriculteur qui nous accueille à Saint-Léger du Bois le 12 mars.

### **Contes :**

Le 27 mars de 10h à 11h, Martine Forer proposera 2 séances de contes pour les grands, environ 64 enfants.

### **Rencontres intergénérationnelles :**

Atelier culinaire intergénérationnel à la Maison Saint-Antoine. Réalisation d'une pâte à crêpes et dégustation.

### **Sortie à la Ludothèque :**

Le vendredi 4 avril de 9h45 à 10h45, découverte du lieu et jeux sur place.

### **Sortie à la Médiathèque :**

Le 11 avril de 10h15 à 11h15 manipulation et découverte des livres, emprunt pour la crèche.

### **Journée pédagogique :**

Le 28 mars, formation du CNFPT pour les agents intervenant auprès des enfants, personnel d'entretien, de cuisine, et accueil.

Renforcer la bienveillance – déconstruire les micro-comportements inadéquats.

Ce jour-là, Sarah Durand de la Mutualité Française Bourgogne Franche Comté, en présence de l'équipe d'encadrement, procédera à des mesures pour évaluer la qualité de l'air dans la maison de la petite enfance Bel Gazou et faire des recommandations.

### **Démarrage du projet de lutte contre les perturbateurs endocriniens :**

Projet initié par le CIAS en partenariat avec le service de PMI et le centre périnatal qui va se dérouler tout au long de l'année 2025. L'objectif étant de toucher une quarantaine de personnes.

Deux agents de l'équipe de direction de la maison de la petite enfance participent à l'animation de rencontres destinées à des femmes enceintes afin de les sensibiliser à un environnement plus sain, à une bonne alimentation et aux nouvelles recommandations en ce qui concerne la diversification alimentaire.

La première rencontre a eu lieu le 11 février, 7 futures mamans ont participé.

### **Bilan :**

#### **Spectacle proposé par le service culturel de la ville d'Autun « Histoires d'un oreiller qui avait des oreilles »**

Le 23 janvier à 15h le spectacle a lieu à la maison de la petite enfance dans la salle de motricité. Tous les enfants, moyens et grands ont pu y assister, environ 50. Le fait que le spectacle se passe dans la structure nous a permis de faire participer tous les enfants, ils n'ont pas eu d'appréhension et ont beaucoup participé.

**Atelier parents-enfants :** proposés par les agents de la structure aux parents des services moyens/grands ; 3 à 4 familles ont participé à chaque séance.

27 et 29 janvier : réalisation de pizzas

17 et 19 février : fabrication d'instruments de musique

### **Sortie à la Médiathèque :**

Le 17 janvier, le 7 février de 10h15 à 11h15.

Des groupes de 6 à 7 enfants participent à cette sortie.

**Crêpes offertes aux parents et enfants** le 4 février, en guise de petit-déjeuner de 7h à 10h du matin selon les arrivées. Ce moment de convivialité a été très apprécié.

### **Contes :**

Le 31 janvier, deux séances de contes ont été proposées par Martine Forer. Soixante enfants ont pu y participer ainsi qu'une maman. Ce moment a été magique pour les

enfants, captivés par les paroles de la conteuse qui avait installé tout un décor de banque en lien avec des ateliers que les agents ont proposé aux enfants pour décorer le hall de la structure.

Nous constatons que les enfants les plus turbulents réussissent à rester concentrés et attentifs.

### **Sortie à la patinoire :**

Les 26 et 27 février de 9h30 à 10h30, 12 enfants ont pu profiter de l'espace jeux installé à l'Eduen par la ludothèque.

### **Renouvellement de l'ensemble de la vaisselle des enfants :**

Afin de continuer notre démarche pour limiter les perturbateurs endocriniens, toute la vaisselle en plastique a été supprimée, assiettes, verres, bols et carafes sont à présent en inox. Les biberons en verre.

## **❖ LUDOTHEQUES AUTUN/COUCHES**

### **BILAN :**

#### **1) Goûter de quartier :**

Vendredi 14 février, a eu lieu le 1<sup>er</sup> goûter de l'année 2025. Le public fréquentant l'espace Simone Veil a été invité à venir partager un moment convivial autour de crêpes préparées par les habitants, de jeux de société et d'un espace de dons. Environ 60 personnes étaient présentes.

### **ANIMATIONS A VENIR**

#### **1) Ludothèques Autun/Couches :**

##### **a) Espace Ludothèque à la patinoire**

La ludothèque propose du lundi 24 Février au vendredi 28 Février de 9h à 12h et de 14h à 17h un espace multi jeux dans le hall du Parc des Expos à Autun à l'occasion de l'installation de la patinoire : jeux XXL en bois, jeux de plateau, motricité, coin bébé ... des jeux pour tous les âges et tous les goûts seront proposés en accès libre.

Les animatrices organisent également **une soirée jeux jeudi 27 février** de 19h30 à 22h, accessible à partir de 10 ans.

Des groupes seront également accueillis. (Centres de loisirs, EHPAD, CMP, IME...)

##### **b) Animation à Couches**

- Après-midi intergénérationnel : ateliers créatifs, contes, jeux et goûter offert, partagé. Organisé à la ludothèque lundi 3 mars de 14h à 16h30. En partenariat avec l'EHPAD des myosotis et la bibliothèque.

- Animations sur le Tri des déchets. Organisé et animé avec le SIRTOM : jeux sur le tri, relouking poubelles, Quizz du tri,

## **2) Actions Mutualisées avec l'espace Simone Veil**

### **Les ateliers de Simone Veil :**

Mardi 4 mars dans le cadre des ateliers de Simone Veil, le Pôle actions familles et l'équipe de l'Espace Simone Veil organisent un après-midi autour de 3 ateliers sur le thème du « Carnaval des émotions » : cuisine, jeux et bricolages.

### **PROJETS**

#### **1) Semaine de la Petite Enfance**

Les ludothèques participeront à la Semaine de la Petite Enfance du 14 au 22 Mars, sur 3 temps forts.

Dimanche 16 mars : « Festi' les Mam'amia »

Espace de jeux parents/ enfants à la journée organisée par la MAM les Touches Chats Tout.

Mercredi 19 mars : « Le Grand Chantier »

Espace géant de construction : avec des briques, des cartons, des lego ect...

Collaboration Ludothèques/Kiosque Famille/RPE/crèche Bel Gazou

De 9h30 à 11h30 dans la grande salle Espace Simone Veil

Entrée libre pour enfants/ parents/ assistant(e)s maternel(le)s goûter offert.

Jeudi 20 mars : « On s'amuse et on lit »

Espace jeux libres et livres à découvrir.

Collaboration Ludothèque Couches/RPE/Kiosque Famille/MC Couches/Bibliothèque de couches

De 9h30 à 11h30 à la Ludothèque de Couches

Entrée libre pour enfants et parents goûter offert.

#### **2) La semaine du Jeu :**

### **Semaine d'Animations pendant les vacances de printemps à la ludothèque de Couches**

Pour la 2<sup>ème</sup> année, la ludothèque de Couches relance la semaine du Jeu dont l'objectif est de rassembler les générations autour du Jeu, échanger, créer du lien. Action réalisée en partenariat avec l'EHPAD des myosotis de Couches. Ouvert aux familles du Couchois, des seniors (à domicile) et des résidents de l'EHPAD.

Projet sur la semaine 17, du mardi 22 au vendredi 25 avril 2025 autour de 3 après-midis d'animations de 14h30 à 17h30 et clôturée par une sortie collective.

Mardi 22 avril : création de jeux d'adresse avec des objets de récupération avec temps de jeux (Ludothèque)

Mercredi 23 avril : Roue de la culture, par équipe intergénérationnelle (Ehpad Myosotis)

Jeudi 24 avril : Multi jeux : Jeux en bois, carte, plateaux, sportif ... (Ludothèque et espace extérieur).

Vendredi 25 avril : Sortie sur la journée à Autun : balade autour du lac, repas partagé et bowling intergénérationnel l'après-midi.

Ce projet a bénéficié d'une subvention de la MSA à hauteur de 1000€.

### 3) LUDOBUS PLANNING :



Accueil convivial, échanges et jeux pour tous !  
Adultes, enfants : Rejoignez-nous !



\*Rencontre avec le conseil numérique de la CCGAM :  
Vos questions sur les outils numériques, smartphones, tablettes, PC, les pratiques et usages, navigation internet, réseaux sociaux, ma santé en ligne...



<u>MARS</u>	MERCREDI	VENDREDI
<b>Semaine 11</b>	<b>12 mars</b>	
De 9h30 à 11h30	<b>BRION</b> Salle des Fêtes	
De 14h30 à 16h30	<b>ETANG SUR ARROUX</b> Résidence du Champ Saunier	
<i>Semaine 12 : Semaine de la Petite Enfance/pas de Ludobus.</i>		
<b>Semaine 13</b>	<b>26 mars</b>	<b>28 mars</b>
De 9h30 à 11h30	<b>DRACY SAINT LOUP</b> Salle des Fêtes	<b>SAINT NIZIER SUR ARROUX</b> Salle des Fêtes
De 14h30 à 16h30	 <b>ANOST*</b> Salle des Fêtes	
<u>AVRIL</u>		
<b>Semaine 14</b>	<b>2 avril</b>	<b>4 avril</b>
De 9h30 à 11h30	<b>CUSSY EN MORVAN</b> Salle des Fêtes	<b>SULLY</b> Salle Multi Services
De 14h30 à 16h30	<b>SAINT JEAN DE TREZY</b> Salle des Fêtes	
<b>Semaine 15</b>	<b>9 avril</b>	
De 9h30 à 11h30	<b>EPINAC EHPAD</b> Les Fougerolles	
De 14h30 à 16h30	 <b>LA CELLE EN MORVAN*</b> Salle verte Champ Rose	
<b>Semaine 16</b>	<b>16 avril</b>	<b>18 avril</b>
De 9h30 à 11h30	 <b>BRION*</b> Salle des Fêtes	<b>SAINT NIZIER SUR ARROUX</b> Salle des Fêtes
De 14h30 à 16h30	<b>SAINT EUGENE</b> Salle des Fêtes	



Entrée Libre. Renseignements au 03.85.52.47.35



Bilan

**Les Ateliers du kiosque :**

Un espace ouvert aux Familles : enfants de moins de 6 ans et parents/grands parents pour jouer librement, participer à une activité, s'informer...

Maison de la Petite Enfance à Autun : jeudi 6 février

Relais Petite Enfance à Etang/Arroux : vendredi 17 janvier et 21 février

Relais Petite Enfance Epinac : lundi 20 janvier et 10 février

Micro-crèche à Couches : lundi 27 janvier et 17 février

*4 parents et 6 enfants, 7 enfants des crèches*

**Les ateliers motricité à Etang/Arroux**

Vendredis 24 janvier et 7 février

*2 enfants, 2 parents, un grand parent et 2 enfants de la crèche*

**Atelier masque et contes locaux**

En partenariat avec la Maison du Patrimoine Oral et l'association Morvan découverte, les familles ont découvert d'où venait le Carnaval et ce qui se faisait dans le Morvan pour cette fête. Ils ont ensuite choisi et décoré des masques vénitiens avec du papier de soie, des plumes, strass, feutres etc...

Participants : 12 enfants, 4 parents et 3 grands-parents

**Les Permanences**

Les permanences d'accueil à Autun ont lieu les mardis de 14h00 à 16h30 et jeudis de 9h00 à 12h00.

*56 appels, mails ou visites ont eu lieu de janvier à février, par des usagers ou des professionnels.*

Projets :

**« Les vacances en famille » :**

Ce dispositif propose aux familles de les accompagner dans l'organisation de leur vacances avec leurs enfants, allant de la recherche des aides possibles au repérage du lieu adapté en fonction de leurs besoins, de la gestion du budget etc.. Le Kiosque

famille se tient à la disposition des parents ou des professionnels qui les accompagnent.

### **Les ateliers du Kiosque :**

Maison de la Petite Enfance : jeudi 10 avril de 15h30 à 16h45

RPE Etang/Arroux : vendredis 28 mars et 18 avril de 14h45 à 16h45

RPE Epinac : Lundi 7 avril de 14h45 à 16h45

MC Couches : Lundis 31 mars et 14 avril de 14h45 à 16h45

### **Spectacle Clownesque :**

Mercredi 5 mars à 14h30 - Salle Jean Genet à Couches -20 places Adultes Enfants

### **La semaine de la Petite Enfance :**

Le pôle Famille organise la semaine de la petite enfance sur tout le territoire de la CCGAM

Du 14 au 22 mars : Chaque pôle bénéficie d'une animation à destination du très jeune public

(cf dépliant) – Le kiosque Famille participe à toutes ces animations et en assure la coordination et la communication.

### **Eveil corporel et motricité :**

En collaboration avec le Relais Petite Enfance

Vendredi 4 avril de 9h00 à 10h00 – Gymnase des Guillemaux

### **Fermeture Vacances de printemps :**

Du lundi 21 au vendredi 25 avril inclus

## **❖ RPE AUTUN/EPINAC/MESVRES/COUCHES/ETANG**

### Décembre

Afin de passer un moment convivial et préparer les fêtes de Noël, le RPE a proposé aux assistants maternels, aux parents et aux enfants de se retrouver autour d'un atelier de fabrication de sablés.

Ces rencontres ont eu lieu à Etang sur Arroux, Epinac, Couches et Autun.

Le 09 une rencontre inter générationnelle a eu lieu au Champ saunier avec les professionnelles et les enfants.

Nous sommes toujours très attendus et ces rencontres se déroulent dans un climat très agréables, les échanges sont riches et les résidents sont ravis du moment passé avec les enfants.

Pour fêter la fin d'année, nous avons proposé un spectacle « Le mini concert » présenté par Kévin et Benjamin de L'art scène prod, suivi d'un goûter en partenariat avec le kiosque famille.

Les familles et les professionnels, soit 20 adultes et 41 enfants, ont beaucoup apprécié ce moment festif.

### Janvier

Le 15 : Lire et faire lire à Autun

Le 24 : Atelier motricité mutualisé au gymnase des Guillemeaux avec le kiosque famille et la crèche d'Etang sur Arroux.

### Février

Le 07 : Atelier motricité mutualisé avec le kiosque et la crèche au gymnase des Guillemcaux

Le 13 : Lire et faire lire à Epinac

### Mars

Le 04 : Carnaval à l'EPHAD des Fougerolles

Le RPE va participer à la semaine nationale de la petite enfance avec le pôle famille, du dimanche 16 au samedi 22 mars des actions seront menées sur différents lieux : Cussy, Epinac, Etang sur Arroux Mesvres et Couches

La semaine débutera le dimanche 16 avec notre présence à La vaillante pour un après-midi dédié aux familles et aux professionnels.

Ce temps est organisé en partenariat avec la MAM « Les touches chats tout »  
Notre semaine se terminera le samedi matin à Cussy.

Le 28 une rencontre inter-générationnelle est prévue au Parc Fleuri

## **❖ POLE ETANG/MESVRES**

### **Bilan Mc Mesvres et Mc Etang**

#### **Intervention association « Lire et Faire Lire » à Mc Mesvres et Mc Etang :**

Yvon, bénévole sénior, vient tous les jeudis de 10h00 à 10h45 lire des livres aux Loupiots, et tous les vendredis à l'Arche des P'tiots. Les enfants l'attendent avec impatience.

## **Goûter de fin d'année**

Nous avons proposé aux familles un temps convivial avant les fêtes de fin d'année sur chaque micro-crèche. Il a eu lieu le mardi 17 décembre à Etang, et le jeudi 19 décembre à Mesvres. Une dizaine de familles a répondu présente sur chaque structure.

## **Référent santé et accueil inclusif**

La psychomotricienne de la MSP, Madame Boucheron, intervient à présent un lundi par mois sur chaque structure, de 9h15 à 10h.

## **Rencontre intergénérationnelle avec la Maison de Bourgogne**

- ✓ 14 novembre : Atelier cuisine, jeux autour des fruits et préparation compote à la Maison de Bourgogne
- ✓ 10 décembre : Atelier sablés de Noël à la MC De Mesvres avec deux résidentes
- ✓ 04 février : Atelier jeux à la Maison de Bourgogne
- ✓ 13 février : Atelier de psychomotricité à la Maison de Bourgogne

## **Atelier motricité RPE/kiosque/crèches**

Nous avons partagé un atelier de motricité au gymnase d'Etang sur Arroux le vendredi 24 janvier et le vendredi 07 février avec les assistantes maternelles et des familles du kiosque. Deux enfants de la micro-crèche d'Etang étaient présents accompagnés par la responsable.

## **PROJETS A VENIR**

### **Rencontre intergénérationnelle avec la Maison de Bourgogne**

Poursuite des ateliers et échanges avec les résidents

### **Intervention association « Lire et Faire Lire » à Mc Mesvres :**

Poursuite des interventions d'Yvon sur Mesvres et Etang

### **Atelier motricité RPE/kiosque/crèches**

Poursuite des ateliers

### **Projet éveil à la nature**

Le projet initié en 2024 avec le CPIE a créé un véritable engouement au sein des équipes, et nous souhaitons poursuivre et développer les activités en lien avec la nature sur cette nouvelle année.

### **Photographe**

Les photographes viendront immortaliser le groupe 2024-2025 mardi 11 mars sur Mesvres, et jeudi 13 mars sur Etang.

## **Semaine de la Petite Enfance**

Des activités en lien avec le thème de cette année auront lieu toute la semaine au sein des deux équipements. Un temps ouvert à tous, une balade en nature, est proposé jeudi 20 mars sur Mesvres. Enfin les enfants des deux micro-crèches pourront assister au spectacle proposé par la bibliothèque à la salle des fêtes d'Etang le vendredi 21 mars.

## **FERMETURES**

### **VACANCES HIVER**

- ✓ **MC Etang** : du lundi 24 février au vendredi 28 février 2025
- ✓ **MC Mesvres** : du lundi 03 mars au vendredi 07 mars 2025

### **VACANCES PRINTEMPS**

- ✓ **MC Mesvres** : du lundi 21 avril au vendredi 25 avril 2025
- ✓ **MC Etang** : du lundi 28 avril au vendredi 02 mai 2025

### **PONT ASCENSION**

- ✓ **MC Mesvres et Etang** : Vendredi 30 mai 2025

### **JOURNÉE PÉDAGOGIQUE**

- ✓ **MC Mesvres et Etang** : Vendredi 20 juin 2025
- ✓ **MC Mesvres et Etang** : Vendredi 22 août 2025

### **VACANCES ÉTÉ**

- ✓ **MC Mesvres et Etang** : du lundi 27 juillet au vendredi 15 août 2025

## **❖ POLE EPINAC/COUCHES**

### **Petite Crèche de la Verrerie à Epinac :**

La crèche d'Epinac a repris son rythme au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec l'arrivée d'une nouvelle auxiliaire de puériculture et l'arrivée d'un nouvel agent. Deux nouveaux enfants ont été accueillis dont un avec un retard de développement important soit au total 2 enfants accueillis suivis par la CAMPS ;

Le nombre d'inscriptions est de 15 enfants, ce qui représente un taux de remplissage de 85 % en moyenne.

Durant ces deux mois deux stagiaires ont été accueillis.

Les enfants continuent d'avoir tous les mardis une personne qui vient leur lire des histoires, en alternance la bibliothécaire et une bénévole de « Lire en pays autunois Morvan ».

Après le spectacle de Noël se prépare la semaine de la petite Enfance mi-mars avec un spectacle de marionnettes avec un thème autour du livre et du déguisement.

Reprise de la motricité au COSEC avec une pause en février. En mars retour au DOJO avec la présence d'une éducatrice sportive dans le cadre du programme ICAPS « Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité » avec systématiquement un accompagnement des parents.

Reprise des séances de poney en janvier 2025. Les enfants ont pu s'y rendre 2 fois. Cette activité peut avoir lieu grâce au retour positif de l'appel à projet de la MSA « Grandir en Milieu Rural » avec systématiquement un accompagnement des parents.

Enfin, les enfants ont fêté la chandeleur comme il se le doit, ils préparent mardi gras ; un petit défilé aura lieu sur la voie verte et un goûter sera proposé avec les parents. Les enfants préparent et découvrent la vie du jardin (éclosion des fleurs, ronces qui piquent, lombrics qui se tortillent). Ils préparent l'arrivée du poulailler.

#### Micro-crèche de Couches Marguerites :

Changement de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; c'est Mme Céline HORREIN qui prend la direction des 2 structures d'Épinac et de Couches.

La structure compte 17 enfants, soit un taux d'occupation de 90% en moyenne.

Accueil de 4 stagiaires au cours des deux derniers mois.

Les enfants ont régulièrement la visite d'une bénévole de la Bibliothèque qui leur lit des histoires. De plus, ils vont deux fois par mois à la ludothèque.

Pour la chandeleur, des crêpes ont été confectionnées avec le Relais Petite Enfance. Pour carnaval, les enfants iront très certainement visiter les papis et mamies de la maison e retraite au cours duquel un goûter sera proposé en présence des parents.

Le 6 mars, trois enfants sont allés au parcours sensoriel proposé à l'Éduen dans la cadre d'ICAPS « Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité ».

Accueil d'un nouveau bébé en mars et mise en place de la motricité dans l'Espace prévu autour de la crèche.

Autun

## Les trois mousquetaires s'exportent dans les Ehpad

Incontournable dans la littérature française, le roman *Les trois mousquetaires* d'Alexandre Dumas sera adapté en pièce de théâtre et proposé aux seniors.

Dimanche 12 janvier à partir de 15 heures, la troupe Le grenier de Babouchka donnera au théâtre d'Autun une représentation des *Trois mousquetaires*, le plus célèbre des romans d'Alexandre Dumas père. Si ce classique de la littérature au rythme trépidant attirera à n'en pas douter un public nombreux, une frange de la population du territoire profitera aussi à distance et en direct live du spectacle.

Il s'agira en effet des résidents des Ehpad Saint-Antoine, la Providence et le Parc floral à Autun, ainsi que Bourgeois à Épinac. Ils seront rejoins en outre par nombre d'amis vivant à la maison.

**- Faire entrer la culture auprès d'un public senior -**

À la manœuvre, un opérateur spécialisé réalisera une captation du spectacle, laquelle sera retransmise pour sa visualisation en direct sur grand écran dans les quatre établissements. Associant nombre d'organismes locaux pour assurer notamment le transport de seniors, le projet a émergé sur une idée de l'assemblée des aînés, instance agissant dans le cadre du dispositif labellisé "Autun ville amie des aînés". Puis relayé par la ville d'Autun et le CIAS du Grand Autunois Morvan, lesquels ont obtenu une subvention de 3 000 euros d'AG2B retraités, la concrétisation du projet s'est ainsi confirmée.

« Notre volonté est de faire entrer la culture auprès d'un public senior demandeur



Sur une idée de l'assemblée des aînés relayée par la ville d'Autun et le CIAS du Grand Autunois Morvan, le spectacle *Les trois mousquetaires* donné dimanche au théâtre s'exportera en direct dans quatre Ehpad du territoire. Photo Gabriel Perfilow

mais empêché soit par des contingences matérielles, géographiques, de santé ou encore d'accessibilité. Il est vrai

que les personnes à mobilité réduite peuvent difficilement envisager de se rendre au théâtre pour assister à un specta-

cle », commente Monique Gattier vice-présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan. ● Gabriel Perfilow (CLP)

Autun

## Des jeunes et des aînés unissent leur voix dans un livret de témoignages

Pendant six mois, des rencontres ont été organisées entre des volontaires de l'Épide et des aînés du territoire pour partager autour de leur jeunesse et en faire un recueil. Mercredi, sonait l'heure de la remise de ces livrets.

Dans le cadre du projet "Regards croisés", impulsé par la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, neuf jeunes volontaires du centre Épide de Velet à Étang-sur-Arroux et trois aînés du territoire se sont réunis tous les quinze jours, de juin à décembre 2024, afin d'échanger sur leur jeunesse, les quartiers où ils ont vécu, les lieux qui leur sont chers et leurs petites bêtises d'alors.

Ces anecdotes ont été enregistrées par une écrivaine publique, Delphine Lakowitz, afin d'en garder une trace écrite dans un livret in-



Cloé et Dimitri découvrent avec enthousiasme le livret. Fruit de six mois d'échanges avec les aînés, qu'ils garderont en souvenir. Photo Blandine Audain

titulé *Des quartiers, des histoires*, qui a été remis mercredi matin au centre social Simone-Veil d'Autun.

**Un partage bénéfique**

Les séances se sont déroulées sous forme d'ateliers de lecture et de mise en page des témoignages, ayant pour but premier de favoriser le lien social entre les générations. Pour Aline, une aînée, ces rencontres ont fait écho à son propre vécu : « Les difficultés rencontrées au sein de ma famille sont parfois similaires à ce que traversent ces jeunes. Cela m'a permis de réaliser que je n'étais pas seule face aux épreuves. J'ai senti les jeunes très respectueux envers nous. »

Ce même point a été souligné par Céline Leroy, une formatrice de l'Épide : « J'ai trouvé qu'il y avait une écoute réciproque et surtout sans jugement. » Donovan, un volontaire, a trouvé « intéres-

sant de voir les différences entre un jeune d'avant et de maintenant. Ils n'étaient pas sur leur téléphone à regarder la vie des autres et à se comparer ». Une expérience qui a aussi permis à Cloé, 17 ans, de développer sa confiance en elle : « Aujourd'hui, elle a lu en public, chose qu'elle n'aurait pas faite avant le projet », précise sa formatrice.

**Une continuité pour le projet**

En janvier 2025, les participants vont écrire une chanson qu'ils enregistreront dans un studio professionnel du Creusot. Enfin, une visite des différents territoires évoqués dans le recueil sera proposée, de Couches à Chassigny-Montrachet en passant par Saint-Sernin-du-Bois.

Une façon de conclure l'expérience, en approfondissant encore davantage le lien tissé au fil des séances.

● Blandine Audain (CLP)

## Semaine de la dénutrition



Le CLS (contrat local de santé) du Grand Autunois Morvan et les partenaires ont organisé des ateliers sur la dénutrition les mercredis 13 et 15 novembre 2024 de 10h30 à 14h30 à l'Inter Actif.

Activité physique adaptée (APA) : échanges sur les bienfaits d'une activité physique et suivis d'un atelier pratique d'une heure encadré par un enseignant APA.

Découverte et dégustation d'un menu type proposé dans le cadre du portage de repas à domicile par l'ADMR :

Repas offert par la cuisine centrale pour promouvoir le portage de repas.

Action très collaborative avec la participation de l'hôpital en présence de 2 éducateurs APA.

Présence de diététiciennes au moment du repas.

En amont, un travail avec une diététicienne de l'hôpital avait été fait pour l'analyse des repas avec un temps de restitution.

Un outil de communication sera proposé par les diététiciennes, celui-ci sera distribué avec le portage de repas (en attente de finalisation).

Présentation de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie).

12 personnes présentes le 13 et le 15.

## Karaoké du 14 novembre 24



Dans le cadre du programme d'animations inter EHPAD, coordonné par le CIAS, un après-midi Karaoké a été organisé le 14 novembre 2024. Cette animation a eu lieu à la résidence Saint-Antoine à Autun. Environ une vingtaine de seniors étaient présents lors de cette festivité dont des résidents d'autres EHPAD du territoire puis des seniors du domicile, accompagnés par le CIAS. Ce furent de très beaux moments de partage, de convivialité entre les seniors et les professionnels.

Cet après-midi a permis à tous de se retrouver autour de chansons, un outil facilitant la création de lien social et qui ne met la personne en confiance grâce à un répertoire qui reprend des chansons de leur enfance ; ce qui leur a permis de prendre le micro plus facilement en public.

### **Programme Ca bouge chez les Séniors**

**Avril, mai et juin 2025**

**Sorties payantes à valider :**

Cinévilleage à Epinac le 9 avril 25 - **Tarif : 3 €**

Sortie à l'Arc au Creusot « La Saga de Molière » le 14 mai 25 - **Tarif : 5 €**

Sortie dans le Sud Morvan le 27 mai 25 - **Tarif : 35 €**

Sortie aux Settons le 18 juin 25 - **Tarif : 15 €**

Déjeuner au dancing « La Fiesta » le 25 juin 25 - **Tarif : 40 €**

**Programme ci-dessous.**

**Fiche d'inscription individuelle**

Centre de loisirs de la Vallée de l'Arce

Activité	Date	Tarif
« Cinévilleage » (Epinac)	09/04/25	3 €
« La Saga de Molière » (Arc au Creusot)	14/05/25	5 €
« Sortie dans le Sud Morvan »	27/05/25	35 €
« Sortie aux Settons »	18/06/25	15 €
« Déjeuner au dancing « La Fiesta » »	25/06/25	40 €

Confirmation inscription : 80 €

Moins de 10 ans : 10 €

Moins de 12 ans : 12 €

Moins de 14 ans : 14 €

Moins de 16 ans : 16 €

Moins de 18 ans : 18 €

Moins de 20 ans : 20 €

Moins de 22 ans : 22 €

Moins de 24 ans : 24 €

Moins de 26 ans : 26 €

Moins de 28 ans : 28 €

Moins de 30 ans : 30 €

Moins de 32 ans : 32 €

Moins de 34 ans : 34 €

Moins de 36 ans : 36 €

Moins de 38 ans : 38 €

Moins de 40 ans : 40 €

Moins de 42 ans : 42 €

Moins de 44 ans : 44 €

Moins de 46 ans : 46 €

Moins de 48 ans : 48 €

Moins de 50 ans : 50 €

Moins de 52 ans : 52 €

Moins de 54 ans : 54 €

Moins de 56 ans : 56 €

Moins de 58 ans : 58 €

Moins de 60 ans : 60 €

Moins de 62 ans : 62 €

Moins de 64 ans : 64 €

Moins de 66 ans : 66 €

Moins de 68 ans : 68 €

Moins de 70 ans : 70 €

Moins de 72 ans : 72 €

Moins de 74 ans : 74 €

Moins de 76 ans : 76 €

Moins de 78 ans : 78 €

Moins de 80 ans : 80 €

Moins de 82 ans : 82 €

Moins de 84 ans : 84 €

Moins de 86 ans : 86 €

Moins de 88 ans : 88 €

Moins de 90 ans : 90 €

Moins de 92 ans : 92 €

Moins de 94 ans : 94 €

Moins de 96 ans : 96 €

Moins de 98 ans : 98 €

Moins de 100 ans : 100 €

**ACTIVITES D'AVRIL à JUIN 2025:**  
INSCRIPTION AU CIAS  
à PARTIR DU MERCREDI 2 AVRIL 19H

**Nombre de places limité**  
**INSCRIPTION DEFINITIVE**  
**à RECEPTION DU REGLEMENT**

Le CIAS vous accueille à l'Espace Saint-Jean  
22 rue Maulin à Autun

Horaires d'ouverture au public:  
Mardi: 14h-17h30  
du mardi au jeudi: 9h-12h et 13h30-17h30  
vendredi: 10h-12h et 13h30-17h  
Téléphone: 03 85 86 98 50

**REGLEMENT INTERIEUR**

**Art 1. Surfaces d'activités**  
Les activités sont organisées sur les surfaces de réception et de stockage des produits. Les surfaces de réception et de stockage des produits sont situées dans le CIAS. Les surfaces de stockage des produits sont situées dans le CIAS. Les surfaces de réception et de stockage des produits sont situées dans le CIAS.

**Art 2. Conditions d'inscription**  
L'inscription est ouverte à tous les citoyens français et étrangers résidents en France. L'inscription est ouverte à tous les citoyens français et étrangers résidents en France. L'inscription est ouverte à tous les citoyens français et étrangers résidents en France.

**Art 3. Modalités de paiement**  
Les activités sont payantes. Le paiement est effectué à la réception des produits. Le paiement est effectué à la réception des produits. Le paiement est effectué à la réception des produits.

**Art 4. Responsabilités**  
Le CIAS ne saurait être tenu responsable des dommages matériels ou corporels subis par les participants. Le CIAS ne saurait être tenu responsable des dommages matériels ou corporels subis par les participants. Le CIAS ne saurait être tenu responsable des dommages matériels ou corporels subis par les participants.

**Art 5. Règlement**  
Le règlement est applicable à toutes les activités. Le règlement est applicable à toutes les activités. Le règlement est applicable à toutes les activités.

**LA CULTURE SANS LES MURS**  
Le Musée BSM propose des animations culturelles gratuites. Le Musée BSM propose des animations culturelles gratuites. Le Musée BSM propose des animations culturelles gratuites.

**BIENNALE D'AUTUN**  
Séances Du 16 juillet au 10 août  
Un événement national de 40 artistes - dont 25 artistes - 11 jours - 100 œuvres - 12 lieux d'exposition à travers la ville d'Autun. Un événement national de 40 artistes - dont 25 artistes - 11 jours - 100 œuvres - 12 lieux d'exposition à travers la ville d'Autun.

**VILLA MEDICIS**  
EVENEMENTS BIENNALE à AUTUN  
Autun, 16-17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 juillet et 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 août et 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 septembre et 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 octobre et 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 novembre et 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 décembre.



**Programme d'avril à juin 2025**

**INSCRIPTIONS à PARTIR DU MERCREDI 2 AVRIL 19H**

**Pour les animations gratuites ou faibles**  
Inscriptions ouvertes jusqu'au vend. 11 avril

**Les personnes intéressées par une de ces sorties feront une demande de PRE-INSCRIPTION.**

**Prévenir les chutes à domicile**  
Tous les 4 semaines à destination des personnes de 65 ans et plus (Groupe de 10-12 personnes)  
Mardi 8 avril à 14h - LES CHUTES ET LEURS CONSÉQUENCES  
Mardi 22 avril à 14h - LES BONNES PRATIQUES  
Mardi 29 avril à 14h - ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES

**MALADIE D'ALZHEIMER - FORMATION POUR LES AIDANTS**  
L'objectif de la formation est de permettre aux aidants de mieux comprendre la maladie d'Alzheimer et de mieux gérer les situations difficiles.  
Mardi 12 mai à 14h - 14h30  
Mardi 19 mai à 14h - 14h30  
Mardi 26 mai à 14h - 14h30  
Mardi 2 juin à 14h - 14h30  
Mardi 9 juin à 14h - 14h30  
Mardi 16 juin à 14h - 14h30  
Mardi 23 juin à 14h - 14h30  
Mardi 30 juin à 14h - 14h30

**Sorties et ateliers en avril**

**Mercredi 14 mai**  
BONNE FIANÇÉE NATIONALE ET CROISSANT  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Vendredi 16 mai**  
CYCLE DE JARDIN DE LA CULTURE  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mardi 27 mai**  
BONNE FIANÇÉE NATIONALE ET CROISSANT  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mercredi 11 juin**  
BALADE GUIDÉE - QUARTIER DE LA BÈBE  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mardi 18 juin**  
BONNE FIANÇÉE NATIONALE ET CROISSANT  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Jeudi 19 juin**  
AU PETIT CARRÉ DES ECHANGES (ALLES)  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mardi 24 juin**  
ATELIER DECOUVERTE FABRIQUE  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mercredi 25 juin**  
DE JARDIN ET PETIT CARRÉ DES ECHANGES (ALLES)  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mercredi 14 mai**  
BONNE FIANÇÉE NATIONALE ET CROISSANT  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Vendredi 16 mai**  
CYCLE DE JARDIN DE LA CULTURE  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mardi 27 mai**  
BONNE FIANÇÉE NATIONALE ET CROISSANT  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mercredi 11 juin**  
BALADE GUIDÉE - QUARTIER DE LA BÈBE  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mardi 18 juin**  
BONNE FIANÇÉE NATIONALE ET CROISSANT  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Jeudi 19 juin**  
AU PETIT CARRÉ DES ECHANGES (ALLES)  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mardi 24 juin**  
ATELIER DECOUVERTE FABRIQUE  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mercredi 25 juin**  
DE JARDIN ET PETIT CARRÉ DES ECHANGES (ALLES)  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mercredi 14 mai**  
BONNE FIANÇÉE NATIONALE ET CROISSANT  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Vendredi 16 mai**  
CYCLE DE JARDIN DE LA CULTURE  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mardi 27 mai**  
BONNE FIANÇÉE NATIONALE ET CROISSANT  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mercredi 11 juin**  
BALADE GUIDÉE - QUARTIER DE LA BÈBE  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mardi 18 juin**  
BONNE FIANÇÉE NATIONALE ET CROISSANT  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Jeudi 19 juin**  
AU PETIT CARRÉ DES ECHANGES (ALLES)  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mardi 24 juin**  
ATELIER DECOUVERTE FABRIQUE  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Mercredi 25 juin**  
DE JARDIN ET PETIT CARRÉ DES ECHANGES (ALLES)  
14h-17h30 - RDV à la salle des fêtes d'Epinac

**Fiche d'inscription individuelle**

Centre de loisirs de la Vallée de l'Arce

Autun, le 25/06/2025

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Tranches d'âge :  de 60 ans  de 65 à 69 ans  de 70 à 74 ans  de 75 à 79 ans  de 80 à 84 ans  de 85 à 89 ans  de 90 ans et plus

Adresse : \_\_\_\_\_

Civilité (Monsieur/Madame/Mlle/Mme) : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Je certifie l'exactitude de mon usage sur les supports de communication de la Vallée de l'Arce. Je m'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers.

**Centre de loisirs de la Vallée de l'Arce**

Autun, le 25/06/2025

Signature : \_\_\_\_\_

-----  
Le Conseil d'Administration a pris acte de ces informations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**

~~Pour le Président  
Le Vice-Président~~